



PERSPECTIVES INTERNATIONALES

*La revue des étudiants-chercheurs en Relations
Internationales de Sciences Po*

Numéro 1
Janvier-mars 2012

Le secret en Relations Internationales

Les rouages de l'affaire Greenpeace : du secret d'Etat à la publicité internationale par Laurie Buso et Guillaume Choux

Dans cet article, les auteurs analysent l'affaire *Greenpeace* (l'attentat perpétré par les services secrets français contre le *Rainbow Warrior* dans le port d'Auckland en juillet 1985) à travers le prisme du secret dans les relations internationales. Il s'agit donc de faire une étude de cas historique afin de s'interroger sur les justifications du secret dans les RI, et sur ses causes et conséquences dans l'affaire *Greenpeace*. Cela ne consiste pas en une description chronologique de l'affaire, mais en une dissection du secret. Plusieurs aspects en ressortent : le secret étatique français comme issue à l'immoralité de l'empêchement de la campagne de *Greenpeace* (qui peut toutefois être légitimée) ; le secret au niveau du gouvernement Mitterrand-Fabius comme arme pour gagner du temps et arriver à résoudre l'affaire sans conciliation avec le gouvernement de David Lange ; et le secret individuel de Charles Hernu et Pierre Lacoste comme « soupape » psychologique face à la pression du système politique mitterrandien. Mais le secret français n'est pas le seul aspect étudié : les auteurs s'attachent aussi à retracer les « coups de *bluff* » des Néo-Zélandais tout autant que leur maîtrise du temps politique et des armes juridiques pour tenter de percer le secret qui leur est opposé. Enfin, l'ONU est également vue ici comme l'« anti-

secret » par excellence, puisque son secrétaire général est requis en tant que symbole de la transparence internationale et donc de la coopération entre les Etats.

Mots-clés : Rainbow Warrior, Greenpeace, France, Nouvelle-Zélande, ONU, DGSE, François Mitterrand, Charles Hernu, David Lange.

POUR CITER CET ARTICLE

BUSO, Laurie, CHOUX, Guillaume. Les rouages de l'affaire Greenpeace : du secret d'Etat à la publicité internationale. Perspectives Internationales, janvier-mars 2012, n° 1, p. 34-69.

© Tous droits réservés.

Le secret dans les relations internationales couvre plusieurs aspects, mais le plus sulfureux reste sans doute celui des services spéciaux. En effet, quoi de plus mystérieux que les affaires d'espionnage ou les missions secrètes, justifiées au nom de la raison d'Etat ? Au cours du XX^e siècle, plusieurs scandales ont éclaté mettant en cause l'action de ces services secrets, et révélant au grand public ce qui devait rester confidentiel et réservé aux plus hautes instances des Etats. Il s'agit ici d'étudier un de ces scandales : l'affaire *Greenpeace*, qui éclate suite à l'attentat perpétré par les services secrets français contre le *Rainbow Warrior* dans le port d'Auckland (Nouvelle-Zélande) le 10 juillet 1985.

L'affaire est née de la volonté française de mener ses essais nucléaires dans le Pacifique Sud à partir des années 1960. Or à cette époque, certains Etats s'opposent à la prolifération nucléaire et officialisent leurs positions dans le cadre de la diplomatie internationale. Ils créent et signent ainsi des traités et accords visant à réduire les essais nucléaires, comme le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, en 1963. Cependant, la France ne se rallie pas à ce mouvement et ne signe pas le traité de 1963, s'attirant ainsi les foudres des Etats œuvrant pour la non-prolifération (les Etats-Unis, l'URSS et bien d'autres, dont la Nouvelle-Zélande). L'hostilité envers les tests nucléaires se manifeste également par le biais de la communauté internationale, inquiète des conséquences à long-terme sur l'écologie. Ainsi, des groupements et associations se forment et manifestent leur mécontentement de façon plus ou moins virulente. A ce titre, l'organisation écologiste *Greenpeace*¹ lance à plusieurs reprises des campagnes de protestations contre la politique nucléaire française : les militants entendent gêner voire empêcher les essais en positionnant leurs bateaux dans les zones militaires interdites. Dans les années 1980, la tension monte entre l'organisation et les autorités françaises, si bien que le responsable des essais français sur les atolls polynésiens d'Hao et Moruroa, l'amiral Fages, alerte ses supérieurs à Paris. Les instances militaires (la DGSE²) et politiques (le gouvernement de François Mitterrand) se concertent pour déterminer les mesures à prendre dans le Pacifique Sud. Rapidement, décision est prise de désamorcer le mouvement des écologistes dont le fer de lance est le navire baptisé *Rainbow Warrior*. L'opération *Satanic* est née : les services secrets français sont chargés d'élaborer un plan visant à « neutraliser »³ le bateau ; et c'est le Service Action de la DGSE qui est chargé de la phase opérationnelle de la mission. Mais les services spéciaux manquent cruellement de temps pour mettre en place et pour appliquer leur stratégie, si bien que de multiples faux pas vont empêcher le bon déroulement de l'opération. La DGSE avait prévu de couler le *Rainbow Warrior* dans le port d'Auckland et au moyen de deux bombes : la première censée forcer l'équipage à évacuer le bateau, et la seconde, plus puissante, afin de le faire sombrer.

1 Cf. leur site internet : www.greenpeace.org (consulté le 16 octobre 2011).

2 Direction Générale de la Sécurité Extérieure

3 Comprendre ici « couler ». Les questions portant sur l'ordre de couler le *Rainbow Warrior* seront traitées dans le corps de l'article.

Trois équipes d'agents secrets ont ainsi été constituées : 1) l'équipe du voilier l'*Ouvéa*, acheminant les explosifs et le matériel de plongée ; 2) l'équipe des nageurs de combat, chargés de poser les deux bombes sous le navire ; 3) l'équipe faisant la liaison entre les deux sur l'île. Cette dernière équipe est composée de l'officier Louis-Pierre Dillais et des agents Dominique Prieur et Alain Mafart, infiltrés en Nouvelle Zélande sous le nom de Sophie et Alain Turenge. Les agents arrivent en Nouvelle-Zélande au cours du mois de juin et mettent en place l'opération : les faux époux Turenge font le lien entre les deux autres équipes et transmettent le matériel nécessaire aux nageurs de combat, fin prêts pour passer à l'action début juillet. Le 10 juillet, entre 23h00 et 00h00, une première explosion retentit dans le port d'Auckland et transperce la coque du *Rainbow Warrior*. L'équipage part se mettre à l'abri, mais le photographe Fernando Pereira retourne chercher son matériel sur le navire. Quelques minutes après, la seconde détonation provoque un énorme afflux d'eau dans le *Rainbow Warrior* et noie le photographe. Les époux Turenge, partis dissimuler les preuves dans leur *camping-car*, craignent d'avoir été repérés par un gardien près du port plus tôt dans la soirée. Toutefois, ils ne quittent pas immédiatement la Nouvelle-Zélande après l'attentat et lorsqu'ils vont rendre le *camping-car* à l'agence de location deux jours plus tard, ils sont attendus par la police et arrêtés. Dès lors, les événements s'enchaînent très rapidement : l'enquête néo-zélandaise progresse et permet de révéler la véritable identité des faux époux Turenge ; dès le 15 juillet, la police découvre que leurs passeports suisses sont des faux. Les Néo-Zélandais ne tardent alors pas à faire le lien entre les deux agents et l'attentat d'Auckland ; ils sont inculpés de meurtre le 23 juillet. Les noms et visages de Dominique Prieur et Alain Mafart sont communiqués au grand public, et la presse s'empare de l'affaire à partir du mois d'août. Les médias publient de nombreux articles émettant des théories et hypothèses sur le fameux attentat du *Rainbow Warrior* et sur le rôle précis des deux agents. Leur appartenance aux services secrets ne fait bientôt plus de doute, et petit à petit, l'affaire prend de l'ampleur : chaque élément nouveau de l'enquête provoque un déchaînement médiatique. Face au scandale, les autorités politiques et militaires françaises vont user de tous les ressorts de la désinformation⁴ afin de gagner du temps et trouver une sortie de crise. Mensonges, omissions ou négations, approximations et autres procédés vont permettre au gouvernement de François Mitterrand de repousser le moment fatal de la découverte de toute la vérité par les enquêteurs et les médias. De fait, début septembre les enquêteurs savent que deux équipes étaient présentes en Nouvelle-Zélande (celle des Turenge et celle de l'*Ouvéa*), mais ne comprennent pas comment elles ont pu poser les bombes sous la coque du navire. C'est à la mi-septembre que les journaux révèlent l'existence d'une troisième équipe : dès lors, les masques tombent et le pouvoir politique français ne peut plus continuer à nier son implication dans l'affaire. Le ministre de la Défense Charles Hernu donne alors sa démission, et l'amiral Lacoste, patron de la DGSE est limogé. Mais ces sanctions ne

4 Pour les différents aspects de la désinformation, voir le livre de Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *Désinformation et services spéciaux*. Paris : éd. du Rocher, 2007. 242 p.

sont pas suffisantes pour le gouvernement néo-zélandais de David Lange : Wellington compte bien faire comparaître les faux époux Turenge pour meurtre afin d'obtenir un semblant de réparation. Ainsi, Alain Mafart et Dominique Prieur sont jugés en novembre 1985 et condamnés à dix ans de prison. Cependant, la France œuvre pour alléger leur peine et le règlement de l'affaire est confié à une autorité morale extérieure : Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 1986, la France est condamnée à verser des indemnités aux victimes de l'affaire et à présenter des excuses officielles à la Nouvelle-Zélande ; quant à ses deux agents, ils bénéficient d'une modification de leur peine et devront passer trois ans en prison sur l'atoll polynésien d'Hao. Après un an sur l'atoll ils rentreront en France pour raisons médicales, à la grande indignation des Néo-Zélandais.

Si ce résumé suit le déroulement de l'affaire, il ne s'agit pas dans cet article de retracer chronologiquement le scandale ni d'apporter des réponses aux questions qui restent ouvertes (chose par ailleurs pour le moment impossible étant donné le secret toujours en vigueur et la très probable absence d'archives, ainsi que la difficulté d'obtenir des témoignages de ses acteurs toujours vivants), mais plutôt d'en offrir un angle d'observation différent : celui d'une analyse historique à travers le prisme du secret dans les relations internationales. Quelles sont les justifications du secret dans les relations internationales ? Quelles sont les causes et les conséquences de ce secret dans l'affaire Greenpeace ? Dès lors, si certains éléments peuvent paraître répétés au cours de l'argumentation, nous tentons plutôt d'en montrer les différents aspects à partir de points de vue d'acteurs différents ou bien en nous positionnant à différentes échelles du secret. En effet, la dissection du secret s'effectuera en trois parties. Tout d'abord, nous étudierons la naissance et la mort de l'affaire *Greenpeace* : nous comprendrons pourquoi l'opération a germé dans le secret le plus obscur, et comment elle s'est réglée sur la scène publique internationale avec l'intervention du secrétaire général de l'ONU, symbole par excellence de l'« anti-secret ». Ensuite, nous nous intéresserons au cœur de l'affaire et nous ferons état des différentes stratégies des acteurs (autorités françaises, et néo-zélandaises, journalistes, agents) pour conserver ou pour dévoiler le secret. Enfin, nous nous pencherons sur deux personnalités françaises et leur attitude face au secret : Charles Hernu et Pierre Lacoste ; nous n'oublierons pas de traiter la postérité de l'affaire du *Rainbow Warrior* dans l'histoire des deux Etats et de *Greenpeace*.

NAISSANCE ET MORT DE L'AFFAIRE DU *RAINBOW WARRIOR* : DU SECRET LE PLUS OBSCUR A LA PUBLICITE INTERNATIONALE

Le recours au secret quand la fin ne justifie pas les moyens aux yeux de l'opinion publique internationale

Mais tout d'abord, de quoi est né le scandale du *Rainbow Warrior* ? Quelles sont les circonstances internationales qui appelaient une telle réaction du Service Action de la DGSE, comment celle-ci fut-elle justifiée et dans quelles conditions se déroula-t-elle ?

Un contexte international hostile

Trop d'articles et d'ouvrages relatant l'affaire *Greenpeace* occultent des éléments de contexte géopolitique fondamentaux pour appréhender le processus de décision à la tête de l'Etat en France⁵. En effet, rappelons tout d'abord que les années 1980 sont marquées par une intensification de la guerre froide : l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS en 1979, l'élection de Ronald Reagan aux Etats-Unis en 1981, puis la crise des missiles *Pershing* en Europe jusqu'en 1985 accroissent les tensions entre les deux blocs. De fait, les puissances s'investissent de plus belle dans la course aux armements pour obtenir un avantage décisif dans le conflit. Les Etats-Unis redoublent d'efforts pour maintenir leur avance dans le domaine, sur l'Union Soviétique mais aussi sur leurs alliés, et notamment la France. Depuis la présidence du Général De Gaulle, la France a développé une politique extérieure d'indépendance énergétique et stratégique pour s'émanciper de la tutelle américaine et retrouver un rôle central dans les relations internationales. Cette indépendance requiert évidemment la maîtrise du nucléaire et la nécessité de concrétiser ses recherches en la matière grâce à des essais nucléaires. Mais le problème de ces essais grandeur nature pour la France est celui des zones où les effectuer : depuis la décolonisation et l'indépendance algérienne en 1962, la France ne dispose plus de grandes étendues désertes sur ses territoires. La seule solution pour elle réside alors en l'exploitation de sa présence dans le Pacifique.

En effet, la France possède quelques territoires dans la région du Pacifique Sud, notamment des atolls polynésiens bien pratiques pour des expérimentations nucléaires car ils sont peu peuplés et loin du regard de la communauté internationale. Cependant, les puissances régionales du Pacifique (l'Australie et la Nouvelle-Zélande) sont opposées à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le domaine civil ou militaire depuis les années 1970. La Nouvelle-Zélande érige ce thème au sommet de sa politique nationale avec l'élection de David Lange comme premier ministre en 1984, figure de proue du combat contre le nucléaire et pour le désarmement international. La région est donc hostile aux essais nucléaires français, et les relations entre la France et la Nouvelle-Zélande en pâtissent ; si bien que D. Lange se prononce officiellement contre la présence française dans la zone

⁵ Sauf mention contraire, les informations tirées de ce paragraphe sont largement fondées sur Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *op. cit.* p. 135-47.

Pacifique sud, et prône l'indépendance de territoires français d'outre-mer comme la Nouvelle-Calédonie.

Les essais français dans le Pacifique sud concernent les atolls de Moruroa⁶ et Fangataufa : ils servent de base aux tirs atmosphériques dans les années 1960 puis sont sujets aux tirs souterrains dans les années 1970, 1980 et 1990⁷. En 1985, année de l'affaire *Greenpeace*, 8 tirs étaient prévus sous Moruroa entre avril et novembre, avec un maximum de puissance de 150 kilotonnes. Cependant, ces campagnes faisaient l'objet de grandes protestations depuis les années 1970, notamment de la part d'organisations écologistes qui n'hésitaient pas à interférer avec ces tirs ; à commencer par *Greenpeace*.

« Anticiper » la campagne de *Greenpeace* au nom de la « raison d'Etat »

Greenpeace est une organisation internationale née de l'action d'un groupe de militants pacifistes et écologistes en Amérique du Nord au début des années 1970⁸. Son premier succès date de 1971 lorsque ses membres fondateurs parviennent à stopper les essais nucléaires américains en Alaska. La décennie 1970 est ainsi marquée par la montée en puissance de l'association, qui fonde son discours et son action sur la lutte contre le nucléaire et la protection des océans. Dès le début, les relations entre l'association écologiste et la France sont tendues⁹ : en 1972 et 1973, *Greenpeace* s'oppose aux campagnes d'essais français dans le Pacifique à bord du *Vega*, le voilier d'un de ses membres éminents, David Mc Taggart. Les protestations de *Greenpeace* se soldent souvent par des affrontements musclés (comme le sabotage des bateaux de l'association) voire par des luttes physiques ; Mc Taggart devient borgne suite à un affrontement avec la Marine française : « la hache de guerre était déterrée entre la France et *Greenpeace*¹⁰ ». L'organisation attire l'attention des médias et obtient progressivement une renommée internationale. Du côté français, les actions de *Greenpeace* font l'objet de réflexions et de projets au plus haut de l'Etat : le SDECE (Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage, ancêtre de la DGSE) élabore dès les années 1970 des plans pour couler les bateaux des écologistes, mais se contente pour le moment d'actes de sabotage superficiel¹¹.

A l'aube des essais de 1985, l'inquiétude vis-à-vis de *Greenpeace* ne cesse de monter à Paris, comme à Moruroa. Dès 1983, l'amiral Henri Fages, commandant de la flotte française dans le Pacifique et donc responsable de la bonne marche des essais nucléaires dans le secteur, fait part de ses craintes à Paris à plusieurs reprises. En septembre 1983, il s'entretient avec l'amiral Lacoste, directeur de la DGSE, et le met en garde contre les activités de *Greenpeace*. En mars 1984, il écrit un rapport au

6 L'orthographe « Moruroa » et non « Mururoa » est délibérée ; la première étant la transcription exacte du nom maori.

7 Site www.moruroa.org, consulté le 8 octobre.

8 Site www.greenpeace.org, consulté le 9 octobre.

9 Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *op. cit.* p. 140.

10 *Ibid.* p. 140.

11 Douglas PORCH. *Histoire des services secrets français*. p. 223.

ministre de la Défense Charles Hernu : « une intensification de la recherche de renseignements concernant la position et les déplacements du *Vega* et du *Rainbow Warrior* a été suggérée afin de prévoir et d'anticiper les actions de *Greenpeace* »¹². C'est sur ce mot « anticiper » que semblera reposer toute l'affaire : anticiper, « dans le langage des services secrets, [...] c'est agir¹³ ».

Quelles solutions sont envisagées au sein des plus hautes instances à Paris ? Poursuivre dans la voie des sabotages précédents, et prendre le risque d'un dérapage qui serait fatal à l'image de la France dans la communauté internationale (et donc à ses essais nucléaires), ou bien briser les protestations des écologistes en amont ? Rapidement, la seconde option prend le dessus car il apparaît difficile pour les Français d'envisager une interception en douceur d'un navire comme le *Rainbow Warrior*. L'option « dure » (celle d'une « opération de guerre en temps de paix sur le sol d'un ami¹⁴ ») fait ainsi son chemin au gouvernement et à la DGSE. Le choix de l'option dure soulève des questionnements : est-ce bien le résultat d'une analyse rationnelle de la situation, ou est-ce que les décideurs surévaluaient la menace *Greenpeace* ? Pour Douglas Porch, historien américain, « la raison qui incita l'une des principales puissances navales du monde à redouter l'agression d'un bateau désarmé transportant des écologistes demeure un mystère¹⁵ ». Au contraire, selon Jean-François Dubos, « le *Rainbow Warrior* possédait une coque très épaisse, au choc de laquelle, en cas d'abordage, ne résisteraient pas les flancs minces et fragiles de nos élégantes frégates de guerre¹⁶ ». Les hommes politiques de l'époque justifient leur décision en faisant appel à la raison d'Etat : selon eux, il apparaissait légitime d'aller contre la morale et le droit international pour assurer la sécurité et la survie de la République. *Greenpeace* menaçant la bonne marche des essais nucléaires, il fallait l'empêcher coûte que coûte d'arriver à ses fins, mais secrètement, pour ne pas heurter la sensibilité d'une opinion internationale hostile aux essais nucléaires et à ce genre de démarches.

Le contexte permet donc de restituer le climat de défiance des années 1980 et d'appréhender les conditions de la prise de décision côté français. Il s'agit maintenant de comprendre les ressorts de l'opération en elle-même et les conséquences de sa préparation hâtive, voire bâclée.

Alain Mafart et Dominique Prieur paient la hâte clandestine de l'opération

Une fois l'ordre donné d'« en haut », les organes concernés (soit la DGSE et plus précisément en son sein, le Service Action) ont dû préparer l'opération avec les moyens et dans les délais imposés. En général, l'organisation de ce type

12 Gilles MENAGE. *L'œil du pouvoir, les affaires de l'Etat 1981-1986*. p. 446.

13 Franz-Olivier GIESBERT. *François Mitterrand : une vie*. p. 469.

14 Roger FALIGOT, Rémi KAUFFER. *Histoire mondiale du renseignement tome 2, Les maîtres espions : de la guerre froide à nos jours*. p. 418.

15 Douglas PORCH. *op. cit.* p. 224.

16 cité dans Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 451.

d'opérations requiert environ 6 mois. Mais dans le cas du *Rainbow Warrior*, l'amiral Lacoste a reçu l'ordre de mission le 19 mars 1985¹⁷ et les premières phases de l'opération datent de la mi-avril de la même année. Outre le fait que les délais de préparation étaient manifestement trop courts, le plan de l'opération *Satanic* a mal été élaboré. Sophie Merveilleux du Vignaux explique que pour ce type d'opérations, on élabore en principe trois « plans de contingence », à savoir un plan principal, un plan de secours, et un plan « raccro »¹⁸. Or selon elle, « le scénario néo-zélandais constitue la troisième option [...]. Cette troisième option, c'est-à-dire l'hypothèse en théorie la plus improbable, a sans doute été moins préparée qu'elle n'aurait dû l'être¹⁹ ». Et cette option, c'est celle de couler le *Rainbow Warrior* dans le port d'Auckland par le biais de deux explosions (la première étant destinée à l'évacuation du navire). L'idée du sabotage n'apparaît pas en elle-même comme désastreuse, mais la préparation de l'opération est maladroite et bâclée : c'est « un modèle d'incompétences²⁰ ». La reconnaissance du terrain a été hâtive et les agents avaient une mauvaise connaissance du milieu socio-culturel dans lequel ils ont été immergés. Par exemple, ils n'ont pas tenu compte du fait qu'en Nouvelle-Zélande, les citoyens sont eux-mêmes responsables de la sécurité de leur ville et alertent la police au moindre incident ; par conséquent, il était plus difficile pour eux de se fondre dans le paysage²¹. Ce travail bâclé en amont fut aggravé par les erreurs des agents infiltrés. Le commandant Alain Mafart et la capitaine Dominique Prieur (renommés « époux Turenge » pour les besoins de la mission) auraient cruellement manqué de discrétion et auraient multiplié les imprudences (ce dont ils se défendent dans leurs autobiographies respectives²²). Repérés par un gardien de nuit le soir de l'opération, ils sont restés sur les lieux et ont restitué le *camping-car* loué à Auckland au lieu de rentrer en France une fois l'opération terminée (comme le déplore Xavier Maniguet, agent de l'opération et responsable de l'*Ouvéa*²³). Arrêtés par la police néo-zélandaise, ils ne tardent pas à être découverts. Ils sont rapidement écroués en Nouvelle-Zélande et restent dans l'attente d'un règlement juridique et politique entre les deux pays.

Le secret était donc découvert : l'affaire, née dans la confidentialité, ne tarderait pas à être dévoilée au grand jour devant toute la communauté internationale. Par le biais des journaux, dès 1985 ; mais surtout par le biais des institutions internationales par la suite, puisque son règlement politique et juridique s'effectuera en partie à l'ONU.

17 Pierre LACOSTE. *Un amiral au secret*. p. 145.

18 Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *op. cit.* p. 148.

19 *Ibid.* p. 148.

20 Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAND. *La décennie Mitterrand, tome 2 : Les épreuves 1984-1988*. p. 332.

21 *Ibid.* p. 332.

22 Dominique PRIEUR. *Agent secrète*. Paris : Fayard, 1995. 247 p., et Alain MAFART. *Carnets secrets d'un nageur de combat. Du Rainbow Warrior aux glaces de l'Arctique*. Paris : Albin Michel, 1999. 254 pp.

23 Xavier MANIGUET. *French bomber, enfin la vérité sur le Rainbow Warrior. passim*.

L'ONU, ou l'« anti-secret » : la fin politique et juridique de l'affaire Greenpeace

Règlement judiciaire de l'affaire *Greenpeace* : le procès des « faux époux Turenge »

Le règlement politique et juridique de l'affaire *Greenpeace* s'est effectué en plusieurs étapes, depuis la condamnation des faux époux Turenge en novembre 1985 jusqu'à la sentence arbitrale du 30 avril 1990. Entre-temps, la France et la Nouvelle-Zélande ont usé de toutes les stratégies, licites ou illicites, pour obtenir un arbitrage qui leur soit favorable. Il s'agit maintenant de retracer les différentes phases de ce règlement juridique et diplomatique.

À la fin du mois de septembre 1985, l'opinion publique française a découvert quasiment toute la vérité sur l'attentat d'Auckland et le scandale se tasse dans les médias. Cependant, le sort d'Alain Mafart et de Dominique Prieur est toujours en suspens. Incarcérés outre-mer, ils vont être jugés pour meurtre (*murder*) par un tribunal néo-zélandais. Dans son autobiographie, Dominique Prieur relate avec précision les détails de sa détention et de la tourmente à l'approche du procès. Elle pense qu'on veut lui faire porter le chapeau de l'opération : « Il devient évident qu'ils ne nous relâcheront plus. Ils nous tiennent et nous tiennent bien. Il va donc falloir que quelqu'un endosse la responsabilité du sabotage et je crains fort qu'Alain et moi soyons les boucs émissaires tout désignés²⁴ ». Surtout, elle a l'impression d'être abandonnée par les siens. Un sentiment qui s'affaiblira avec l'arrivée de Daniel Soulez-Larivière, avocat français choisi par le Ministère de la Défense et chargé de la défense des faux époux Turenge²⁵. Même chose pour Alain Mafart, placé en cellule d'isolement et soulagé par la venue de M^e Soulez-Larivière : « Je sens que nous sommes en de bonnes mains [...]. Pour la première fois, j'ai le sentiment que les choses vont être abordées avec sérieux²⁶ ». Or la tâche de l'avocat n'est pas des plus aisées : ses clients sont inculpés de meurtre, crime passible de l'emprisonnement à perpétuité et sans possibilité de circonstances atténuantes. Pour éviter la peine maximale, il va lui falloir désamorcer la situation en jouant avec les rouages de la justice néo-zélandaise.

À l'aube du procès, Daniel Soulez-Larivière dispose en effet de deux options dans l'élaboration de la défense des Turenge. Il peut d'abord plaider l'innocence : les deux agents n'ont pas posé les bombes et ne sont pas directement responsables de la mort du photographe ; en outre, ils ont agi sur ordre et ne sont donc que de simples exécutants²⁷. Cependant, cette ligne de défense est risquée car les Néo-Zélandais disposent d'éléments solides. Plaider non coupable n'apparaît donc pas comme une solution très viable pour les agents. Reste l'autre solution pour Daniel

24 Dominique PRIEUR. *op. cit.* p. 167.

25 *Ibid.* p. 172.

26 Alain MAFART. *op. cit.* p. 189.

27 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *Enquête sur trois secrets d'Etat*. p. 257.

Soulez-Larivière : modifier le chef d'accusation de « *murder* » en « *manslaughter* », à savoir homicide involontaire. L'inculpation d'homicide involontaire est moins lourde, et passible de quatorze ans de prison ; elle permettrait aux agents de plaider coupables et d'éviter un procès. En effet, la loi anglo-saxonne prévoit que si les accusés reconnaissent leur culpabilité, ils n'ont pas besoin de comparaître selon les procédures habituelles (témoins, plaidoiries, jury, verdict...)²⁸. Si les agents sont d'abord réticents à l'idée de plaider coupables, ils comprennent vite que c'est leur seul moyen d'éviter le pire et de rentrer en France plus tôt qu'ils ne le pensaient.

Au terme d'une procédure complexe, Daniel Soulez-Larivière parvient à faire modifier le chef d'accusation le 30 octobre : les agents comparaitront pour homicide involontaire²⁹. A l'ouverture du procès le 4 novembre, la greffière demande aux faux époux Turenge ce qu'ils plaident : ils répondent tour à tour « *guilty* », provoquant la stupéfaction dans le tribunal rempli de journalistes. S'ensuit un résumé de l'affaire par l'adjoint du procureur, et l'audience est levée. Elle aura duré en tout et pour tout une trentaine de minutes. A l'étonnement succède la consternation dans le public et plus généralement au sein de l'opinion publique néo-zélandaise : « Le spectacle est trop court : trente-six minutes exactement pour un procès qui devait durer un mois et faire toute la lumière sur l'affaire du *Rainbow Warrior*. Les Néo-Zélandais [...] ont l'impression qu'on a confondu politique et justice, que leur pays s'est livré à des tractations inavouables et « répugnantes » avec les « *froggies* » constatent J. Derogy et J.-M. Pontaut³⁰. Le 22 novembre, le juge néo-zélandais condamne Alain Mafart et Dominique Prieur à dix ans de détention et refuse toute expulsion des accusés en France.

La résolution politique : du bras de fer économique à l'intervention de Javier Pérez de Cuéllar

Mais la France est déterminée à trouver un compromis avec la Nouvelle-Zélande pour réduire la peine de ses agents. Elle use alors de l'arme économique pour faire pression sur Wellington. En effet, Jacques Chirac, à la tête du gouvernement français depuis la victoire de la droite aux législatives de mars 1986, lance un blocus sur les importations de Nouvelle-Zélande. La France cesse d'abord d'acheter de la laine et des cervelles de mouton néo-zélandais ; et la Nouvelle-Calédonie suspend ses importations d'agneau³¹. David Lange ne cède pour autant pas à ces pressions et refuse de négocier la peine d'Alain Mafart et de Dominique Prieur. Alors la France monte au créneau et menace de stopper les importations de beurre néo-zélandais, et de généraliser le blocus à toute l'Europe. Or les exportations de beurre vers la CEE sont considérables (« L'Europe tartine ainsi sur son pain plus du tiers du beurre néo-zélandais » selon la métaphore de J. Derogy et

28 *Ibid.* p. 258.

29 Pour les détails de la procédure, cf. *ibid.*, p. 260-261.

30 *Ibid.* p. 261.

31 Nathalie MRGUDOVIC. *La France dans le Pacifique Sud, 1966-2006, Enjeux et mutations.* p. 186.

J.-M. Pontaut³²) et le blocus aurait des implications plus graves que la laine ou la cervelle de mouton. David Lange se heurterait au mécontentement voire à la faillite de ses agriculteurs, ce qui pourrait lui être fatal aux élections législatives l'année suivante. Le premier ministre ne tergiverse pas et accepte de s'orienter vers un compromis avec les Français. Le premier pas vers une négociation de la peine des agents est fait, mais D. Lange ne peut pas simplement accepter le départ d'Alain Mafart et Dominique Prieur, au risque de mécontenter son opinion publique, très anti-française. Mieux vaut faire appel à une juridiction externe et neutre qui statuera sur le sort des deux agents et mettra un point final à l'affaire *Greenpeace*. Dans cette perspective, les Néo-Zélandais proposent de faire appel à l'ex-ministre canadien Pierre Elliot Trudeau ; mais J. Chirac préfère confier l'affaire à Javier Pérez de Cuéllar, alors secrétaire général des Nations Unies et véritable autorité morale³³. C'est à ce stade que l'ONU entre en scène, par le biais de son principal représentant.

Javier Pérez de Cuéllar, convoqué par la bonne volonté des deux parties, se doit donc de trouver un règlement qui contente tout le monde (une médiation³⁴). Après l'étude des dossiers des deux parties, il rend son arbitrage le 7 juillet 1986 : Jacques Chirac devra présenter des excuses officielles à Wellington, la France indemniser la Nouvelle-Zélande (7 millions de dollars), la famille de Fernando Pereira (2,3 millions de dollars) et l'organisation *Greenpeace* (équivalent à la valeur du *Rainbow Warrior*) ; quant aux deux agents de la DGSE, ils seront exilés pendant trois ans sur l'atoll polynésien d'Hao³⁵. Les parties acceptent le compromis, qui est une sortie de crise honorable pour les deux pays ; et la fin du mois de juillet, A. Mafart et D. Prieur s'envolent pour la base militaire d'Hao.

Derniers coups fourrés et résolution définitive du litige franco-néo-zélandais

Cependant, l'affaire n'en resta pas là. Le temps est long à Hao pour les deux agents, qui ont interdiction absolue de quitter l'île. Le petit atoll est un récif plat, d'une quinzaine de kilomètres, avec pour seule particularité une piste d'avion de deux kilomètres et demi (comme l'écrivent J. Derozy et J.-M. Pontaut : « Hao, ce n'est pas le Club Méditerranée³⁶ »). Les agents sont démunis face aux potentiels limités de l'île : « Je ne veux pas prétendre que nous aurions été à plaindre d'une quelconque manière. Nous sommes libres. Mais qu'allons-nous faire pendant trois ans ? » se demande A. Mafart³⁷. Durant les premiers mois de leur exil, les deux agents bénéficient de la visite d'hommes d'Etat français, dont celle du premier ministre Jacques Chirac. A cette occasion, celui-ci sous-entend aux agents qu'ils

32 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 307.

33 *Ibid.* p. 308.

34 Nathalie MRGUDOVIC. *op. cit.* p. 186.

35 Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAND. *op. cit.* p. 355.

36 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 309.

37 Alain MAFART. *op. cit.* p. 216.

pourront être rapatriés en France pour raisons médicales³⁸. J. Chirac précisera ensuite dans un entretien qu'il faisait référence à une clause de l'accord avec la Nouvelle-Zélande³⁹, mais cette possibilité n'était pas prévue dans l'arbitrage de J. Pérez De Cuéllar. Malgré tout, Alain Mafart tombe malade à l'hiver 1987 ; il est évacué d'abord dans un hôpital de Tahiti puis définitivement rapatrié en France en décembre⁴⁰. Quelques temps après, Dominique Prieur tombe enceinte (son mari l'ayant rejointe à Hao) ; sa grossesse diagnostiquée, elle est également rapatriée en France en mai 1988⁴¹.

Ce retour anticipé des époux Turenge provoque une véritable « *Kivi Anger* »⁴² au sein de la population néo-zélandaise. La France reconnaît sa responsabilité mais ne compte pas renvoyer les deux agents à Hao ; la colère néo-zélandaise est telle que les négociations entre les deux pays échouent à nouveau. La Nouvelle-Zélande proteste haut et fort et réclame réparation : elle fait appel à l'arbitrage international prévu dans l'accord du secrétaire général de l'ONU en cas de différend relatif à son application. Un tribunal d'arbitrage est donc constitué à la demande de la Nouvelle-Zélande et doit statuer selon l'accord du 9 juillet 1986 et selon le droit international. Le 30 avril 1990, le tribunal rend son jugement et rejette la requête néo-zélandaise : les deux agents ne seront pas renvoyés à Hao⁴³. En revanche, il appelle la France à présenter des excuses officielles à Wellington (que, contrairement au règlement de 1986, J. Chirac n'avait pas faites), et recommande le versement de deux millions de dollars supplémentaires par la France à un fonds « destiné à la promotion de relations étroites et amicales entre les citoyens des deux pays ». C'est Michel Rocard qui mettra en œuvre cette sentence arbitrale⁴⁴.

Le secret de l'affaire *Greenpeace* provient donc du caractère immoral de l'opération *Satanic*. Mais la raison d'Etat peut trouver légitime une action immorale ; ici, le contexte international et la place particulière prise par l'organisation écologiste depuis une quinzaine d'années permet cette légitimation aux yeux des décideurs. Mais la hâte de la préparation de l'opération fit un mort, qui entraîna deux autres victimes : les agents français, jugés et emprisonnés. Les relations néo-zélandaises également pâtirent de cette affaire, et ce n'est qu'avec l'intervention de Javier Pérez de Cuéllar et d'hommes politiques conciliants que ces relations purent se normaliser. On pourrait donc voir en la mort de Fernando Pereira le véritable « tournant » de l'affaire, en cela que c'est ce qui déclencha l'acharnement des policiers néo-zélandais et des médias français pour trouver la vérité et la révéler : le

38 Dominique PRIEUR. *op. cit.*, p. 229.

39 Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAND. *op. cit.* p. 355.

40 *Ibid. loc. cit.*

41 *Ibid. loc. cit.*

42 Nathalie MRGUDOVIC. *op. cit.* p. 187.

43 Pour ce qui concerne la sentence arbitrale, voir Jean CHARPENTIER. L'affaire du Rainbow Warrior : la sentence arbitrale du 30 avril 1990 (Nouvelle-Zélande c. France).

44 Floran VADILLO. Personnalisation et pratiques du pouvoir dans le monde du renseignement et de la sécurité : une réaction à la marginalisation du premier ministre dans les questions de sécurité : Michel Rocard et la primoministériation du renseignement. *passim*.

secret n'est plus secret parce qu'il y a un mort qui n'aurait pas dû l'être. C'est ce processus de recherche de la vérité à travers l'enquête néo-zélandaise et l'enquête médiatique qui reste à être décrit, avec leur pendant : l'obstination du pouvoir politique français à vouloir garder le secret et le défendre.

LE SILENCE DU GOUVERNEMENT COMME MULTIPLICATION DES POSSIBLES VERITES POUR LES ACTEURS MEDIATIQUES ET JUDICIAIRES : L'ORGANISATION DES FUITES DU SECRET AU NIVEAU GOUVERNEMENTAL A PARTIR DE COUPS DE *BLUFF*

Il s'agit maintenant de voir comment l'on est passé d'un secret bien gardé à la publicité la plus totale. Trois éléments consécutifs ont lézardé ce secret : l'enquête néo-zélandaise et ses coups de boutoir, la maladresse de la réaction politique et du rapport Tricot, et enfin l'enquête et les révélations médiatiques.

L'enquête policière néo-zélandaise et le désespoir politique français

La recherche de la vérité des Néo-Zélandais : du *bluff* aux zones grises⁴⁵

Les enquêteurs néo-zélandais progressent très rapidement. Ils arrêtent les époux Turenge le 12 juillet puis de nouveau le 14, et déterminent que leurs passeports sont des faux le 15 juillet. Ils retrouvent le Zodiac et le matériel de plongée utilisés pour poser les mines sur le *Rainbow Warrior* et remontent à leur origine (française) dès le 16 juillet. De plus, ils font le lien entre l'équipage de l'*Ouvéa* (le navire apportant les explosifs) et les faux époux. Enfin, si ceux-ci n'ont pas encore été identifiés, ils ont appelé Paris à plusieurs reprises, ce qui fournit une nouvelle piste aux enquêteurs : les numéros de téléphone. Ainsi, sentant que l'affaire allait plus loin que la simple destruction d'un navire dans le port d'Auckland, les policiers décident de se jeter « innocemment » dans la gueule du loup. De fait, leur stratégie est celle du *bluff* : ils posent des questions dont ils connaissent la réponse afin de tester la bonne volonté française⁴⁶.

Mais ils vont encore plus loin, et l'intégrité de leur procédure peut être remise en doute. Tout d'abord, Allan Galbraith, leur chef, joue sur la méconnaissance du droit néo-zélandais par les agents : « il [Allan Galbraith] n'a aucun droit de les retenir. Il les a interrogés toute la journée, quasi illégalement » sans même leur

45 Pour plus de précisions factuelles sur cette partie (stratégie des agents de la DGSE, louvoisements néo-zélandais et mensonges français), se référer à la chronologie en annexe.

46 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 186.

proposer de prendre un avocat⁴⁷. Ensuite, pour être libérés ils doivent payer une caution exorbitante : 2.000 dollars dont la moitié doit être payé par un « local, autre que leur avocat⁴⁸ ». Or ceci ne se fonde, selon Sophie Merveilleux du Vignaux, sur rien : « ce sont des dispositions lourdes qui apparaissent bien disproportionnées pour un simple contrôle [de passeport] », conclut-elle⁴⁹. Enfin, Gilles Ménage⁵⁰ accuse « les fins limiers de Wellington » d'avoir disposé « des indices là où ils n'auraient pas dû se trouver », comme sur l'*Ouvéa* à Norfolk. Il ajoute également que les marins y furent tabassés.

La stratégie du gain de temps du gouvernement français

On le voit donc, les Néo-Zélandais savent jouer du secret, et le font tellement bien que leur enquête progresse à grands pas. Pris de cours, les politiques français doivent réagir. Mais à la mi-juillet, qui sait réellement ce qui est en train de se passer ? Pour Franz-Olivier Giesbert⁵¹, certains savent et d'autres ne savent rien. François Mitterrand fait partie de la première catégorie : il obtient toutes les confidences nécessaires dans ses entretiens en tête à tête avec ses collaborateurs. Laurent Fabius aussi savait, puisqu'il ne s'est pas opposé à l'attentat. Mais lorsque des réunions rassemblent plusieurs hommes qui savent mais qui ne savent pas que les autres savent, tout le monde se tait et rien n'en sort. Selon Georges Marion en revanche, « personne ne savait ce qui s'était réellement passé [...]. Tout le monde "nageait", responsables politiques compris », et ce jusqu'à un mois après l'attentat⁵². En revanche, la demande d'identification des numéros de téléphone met la puce à l'oreille des services de police français lorsqu'ils se rendent compte qu'ils mènent à la DGSE⁵³. Cela remonte jusqu'à Pierre Verbrugghe, alors directeur général de la police nationale, qui en informe Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, le 15 juillet⁵⁴, qui lui-même « alerte la présidence aux alentours du 17 juillet⁵⁵ ». Dans cette thèse donc, l'information vient du bas et remonte la hiérarchie jusqu'au président de la République.

Gilles Ménage, le directeur adjoint du cabinet du président, semble défendre cette thèse du secret compartimenté : « Les responsables du ministère de la Défense n'ont pas compris ou voulu comprendre que le processus de mise en cause de la DGSE était inéluctable. [...] On pouvait certes gagner du temps⁵⁶. ». En effet, gagner du temps permet de connaître la vérité et de la partager afin de trouver des parades et des solutions, donc de pouvoir résoudre l'affaire et tenter de l'étouffer.

47 *Ibid.* p. 151.

48 *Ibid.* p. 155.

49 Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *op. cit.* p. 191.

50 Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 486.

51 Franz-Olivier GIERBERT. *op. cit.* p. 466-469.

52 Georges MARION. *Profession « fouille-merde ». Un journaliste dans les coulisses des affaires*, p. 108-109.

53 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 160.

54 Laurent HUBERSON. *Enquête sur Edwy Plenel : de la légende noire du complot trotskiste au chevalier blanc de l'investigation*. p. 268-269.

55 Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *op. cit.* p. 182.

56 Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 457.

Mais c'est une option différente qui semble choisie : Laurent Fabius choisit ainsi de ne pas rencontrer l'amiral Lacoste⁵⁷. De son côté, « le président Mitterrand a toutes les cartes en main. Ou il brise net les ponts avec Auckland et refuse de répondre aux Néo-Zélandais (c'est une sorte d'aveu, mais il est possible de l'assortir de négociations diplomatiques) ; ou bien, il continue de nier et les Turenge vont s'enfoncer. Dans ce cas, la France est obligée de coopérer, c'est la règle entre pays démocratiques⁵⁸. ». Or à cause du blocage dans la recherche de la vérité, c'est la deuxième alternative qui est choisie : la police française ne coopère pas avec la police néo-zélandaise, et finit par lui cacher la vérité et lui mentir. Mais cette stratégie du mensonge gouvernemental ne peut durer longtemps, et la Nouvelle-Zélande fourbit ses armes.

Le cadre juridique international

En effet, afin que l'enquête néo-zélandaise progresse malgré les obstacles mis en place par le pouvoir français, des outils permettant (voire forçant) la coopération entre les services de police des deux pays étaient nécessaires. Interpol est le premier de ces outils. La Nouvelle-Zélande, qui l'a rejointe en 1955, y fait appel pour que ses enquêteurs coopèrent plus facilement et de manière plus transparente avec les services français (la France en est un membre fondateur). Toutefois, redoutant que l'enquête prenne des proportions d'affaire d'Etat, Interpol choisit rapidement de préserver sa neutralité et « se retire de l'affaire [le 25 juillet 1985] sur la pointe des pieds. « Inutile de passer par nous, dit l'organisation, les liaisons bilatérales entre la Nouvelle-Zélande et la France suffisent largement. Plus besoin de nos antennes⁵⁹. » ». Ainsi, pour mener son enquête à bien, la Nouvelle-Zélande a recours à un deuxième outil : la commission rogatoire internationale.

Une commission rogatoire internationale (CRI) est une « mission donnée par un juge à toute autorité judiciaire relevant d'un autre Etat de procéder en son nom à des mesures d'instruction ou à d'autres actes judiciaires⁶⁰. » Auckland envoie ses limiers armés de la CRI à Paris le 31 juillet⁶¹, et tous leurs messages passent par plusieurs acteurs qui supervisent l'enquête : le Quai d'Orsay, le Parquet de Paris, le doyen des juges d'instruction chargé de l'affaire, et les policiers de la P.J.⁶². Si cette CRI ne permet pour le moment aux Néo-Zélandais que d'obtenir des renseignements (il faudrait passer par la voie diplomatique pour que la police puisse émettre des mandats d'arrêt internationaux) la P.J. se trouve forcée de coopérer.

La stratégie initiale du gain de temps commence donc à se gripper : n'ayant aucune directive et étant coincés entre le Parquet, la DGSE et les inspecteurs néo-zélandais, les policiers français ne savent que faire. Par défaut donc, ils coopèrent.

57 Pierre LACOSTE. *op. cit.* p. 135-136.

58 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 183.

59 *Ibid.* p. 186.

60 Telle que définie par le Ministère des Affaires étrangères sur www.diplomatie.gouv.fr/ (consulté le 29 septembre 2011).

61 Georges MARION. *Profession « fouille-merde ». Un journaliste dans les coulisses des affaires.* p. 106.

62 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 187.

« Tout autre comportement aurait d'ailleurs paru suspect alors qu'officiellement Paris n'avait encore aucune responsabilité dans l'attentat contre le *Rainbow Warrior*⁶³. » Mais la DGSE, qui se croit invincible et qui pense s'être correctement protégée⁶⁴, persiste dans sa stratégie du mensonge ; ce qui ne peut que la confronter aux investigations de la police française. Rapidement, le pouvoir politique prend conscience que la contradiction est trop forte et qu'il va falloir relâcher la pression ; ainsi, Pierre Verbrugghe et Gilles Ménage concluent qu'« il n'y a aucun moyen de cacher la participation de plusieurs officiers de l'armée française à l'opération, et qu'il y a de fortes chances que les deux personnes aux mains des autorités néo-zélandaises ne soient pas en mesure de résister longtemps⁶⁵ » Mais ces rudes provenant de plusieurs organes de l'Etat ne sont pas encore suffisantes pour faire réaliser la gravité de la situation au président et au gouvernement.

Le rapport Tricot : de la désinformation

Le lancement médiatique de l'affaire

Comme le disent Jacques Derozy et Jean-Marie Pontaut⁶⁶ : n'eussent été les médias, cette « affaire » n'en aurait jamais été une. Si ce sont surtout les journaux français qui ont fait du sabotage du *Rainbow Warrior* une affaire d'Etat, ceux-ci ont pourtant mis longtemps avant de s'intéresser aux faits. En effet, l'affaire survient le 10 juillet et les journalistes sont partis en vacances. De ce fait, l'affaire n'est traitée que de loin : « le 15 juillet, une seule brève. Le 17, une autre qui indique qu'un couple a été arrêté et que la police poursuit ses investigations sur l'équipage d'un bateau aperçu dans les parages, l'*Ouvéa*... Puis plus rien jusqu'au 30 juillet⁶⁷ ». En somme, pour l'instant l'enquête, donc l'information, ne provient encore que de la police néo-zélandaise et non des journalistes⁶⁸.

Mais cette situation ne dure guère. « Les journaux locaux faisaient quotidiennement une large place à l'affaire » et bientôt « les informations apparaissaient dans les journaux anglo-saxons⁶⁹ ». L'entrée des journaux français dans l'arène n'est donc plus qu'une question de temps, et davantage encore depuis que le premier ministre néo-zélandais fait pression. Parallèlement, certains membres de la DGSE acceptent mal que le gouvernement laisse couler les choses, quitte à faire porter le chapeau aux deux agents français ; c'est la raison pour laquelle le 25 juillet un « barbouze » révèle à Pascal Krop, journaliste à *L'Événement du jeudi*, la véritable profession des Turenge, puis va répéter l'information à *VSD* afin d'être

63 Georges MARION. *op. cit.* p. 106.

64 Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 458, et Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 192.

65 cité dans Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 459.

66 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 201.

67 Laurent HUBERSON. *op. cit.* p. 268.

68 *Ibid.* p. 271.

69 Georges MARION. *op. cit.* p. 105.

sûr qu'elle sorte rapidement⁷⁰. Les deux magazines révèlent le 8 août que les deux Suisses arrêtés soupçonnés de l'attentat sont en réalité Français, et que le gouvernement français est lié puisque Mme Turenge serait un capitaine de la DGSE⁷¹. Ces révélations sont sans doute la « goutte d'eau » qui fait déborder le vase des contradictions de l'appareil d'Etat : il faut prendre une décision.

La réaction politique : intervention de Bernard Tricot

D'autant plus que les médias ne sont pas les seuls à faire pression sur les instances de l'Etat : les Néo-Zélandais, et en particulier David Lange, donnent le coup d'envoi politique de l'affaire dès la fin du mois de juillet. Le premier ministre multiplie les phrases lourdes de sens à l'adresse de Paris (des « phrases bazooka⁷² »). Le 23 juillet, il est très clair : « J'ai des renseignements sur l'auteur du sabotage et ses motivations. L'opération qui a détruit le bateau et coûté la vie à un membre de l'organisation a une connotation politique⁷³. ». Lange sait donc que le ressort de l'affaire est politique et continue les coups d'éclat à mesure que l'enquête néo-zélandaise avance. Il déclarera notamment début août qu'il est en mesure d'identifier les auteurs de l'attentat du 10 juillet⁷⁴.

Suite au lancement médiatique et politique de l'affaire, la réaction des autorités françaises ne se fait pas attendre. Le président et le premier ministre échangent une correspondance qui a clairement pour but de les blanchir si le scandale éclate (puisqu'elle les met hors de cause), et qui sera communiquée à la presse. Le 7 août, François Mitterrand demande ainsi à Laurent Fabius « d'ordonner sans délai une enquête rigoureuse et de [...] la mener de telle sorte que si la responsabilité est démontrée, les coupables [...] soient sévèrement sanctionnés⁷⁵ ». Le premier ministre accepte. Se pose alors la question du choix des personnalités chargées de l'enquête ; Gilles Ménage montre bien que le choix du rapporteur à l'époque n'était pas anodin⁷⁶. Il relate notamment qu'il avait conseillé à Laurent Fabius de désigner le général Jeannou Lacaze, un militaire, ancien de la DGSE, pour mener l'enquête. Seulement, G. Ménage a vite pris conscience que le choix de Lacaze ne satisferait pas l'opinion publique : il « sera politiquement et médiatiquement mal accueilli, car l'on doutera de la volonté du gouvernement de faire toute la lumière⁷⁷ ». On lui

70 Françoise BERGER. *Journaux intimes. Les aventures tragi-comiques de la presse sous François Mitterrand*. p. 221 ; confirmé dans Floran VADILLO. *op. cit.* p. 100-101.

71 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 195. Confirmé pour *L'Événement du jeudi* par George MARION. *op. cit.* p. 107 et par Laurent HUBERSON. *op. cit.* p. 271 pour *VSD*. Signalons que la date du 6 août est la plus couramment retenue. Mais celles du 8 août et du 9 août sont également mentionnées (respectivement : Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 459, note n°1 et Françoise BERGER. *op. cit.* p. 221.). Nous n'avons pu trouver d'exemplaires des journaux pour les vérifier, mais croyons que les journaux ont prévenu le gouvernement le 6 août de la parution des révélations dans leurs publications du 9 août.

72 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 190.

73 Cité dans *ibid.*, p. 190.

74 Georges MARION. *op. cit.* p. 105.

75 cité dans Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 461.

76 *Ibid.* p. 462.

77 *Ibid.* p. 464.

préfère le conseiller d'Etat Bernard Tricot, ancien gaulliste irréprochable dont la désignation constitue un véritable coup de presse puisque l'ensemble des médias réagit positivement à cette annonce.

Le choix de l'enquête à ce stade de l'histoire, et le choix du rapporteur, posent la question des véritables motivations des politiques : s'agit-il vraiment de trouver la vérité sur l'attentat d'Auckland (comme le prône et le prônera toujours Laurent Fabius), ou de gagner du temps et de noyer le poisson ? En d'autres termes, cherche-t-on à informer ou à désinformer les médias et le grand public⁷⁸ ? Sophie Merveilleux du Vignaux penche clairement du côté de la désinformation et évoque une « manœuvre [...] habile » : « ce contre-feu allumé par l'exécutif lui permet de prouver sa bonne volonté pour sauver les deux têtes. Il semble montrer la détermination du pouvoir à jouer le jeu de la transparence⁷⁹ ». À l'époque du scandale, un seul journal met en cause l'enquête et le choix de Monsieur Tricot (il s'agit du *Quotidien de Paris* qui publie un article de Stéphane Denis). Le journaliste écrit que « Faire appel à lui [B. Tricot] plutôt qu'au directeur de la DGSE, à un collaborateur de M. Hernu ou de M. Fabius, c'est avoir une intention politique bien précise [...]. A l'avance, le pouvoir se trouve suspect quand il parle [...]. La précaution qu'est M. Tricot a déjà des odeurs, une couleur de calcul politique »⁸⁰. Comme évoqué ci-dessus, les autres journaux étaient favorables à l'enquête et au choix de Bernard Tricot.

L'enquête de Tricot et le coup politique de son résultat

Si les politiques cherchent à noyer le poisson, il apparaît évident que les différents protagonistes de l'affaire ne vont pas faciliter la tâche de Tricot. En effet, le conseiller d'Etat débute son enquête et convoque les principaux responsables politiques et militaires de l'époque ; à commencer par l'amiral Lacoste et Charles Hernu, qui veulent lui faire croire que ce n'est pas la DGSE qui a posé les deux bombes sous le *Rainbow Warrior*. Les autres agents interrogés par Tricot tiendront le même discours : ils se méfient car le rapport sera rendu public, et préfèrent se protéger. Tricot s'est donc fait « rouler dans la farine » selon l'expression d'un conseiller de Fabius de l'époque⁸¹ puisque la DGSE comme le Ministère de la Défense avaient verrouillé les informations et la vérité sur l'attentat d'Auckland. J. Derogy et J.-M. Pontaut résumant la situation en quelques lignes : « Il [B. Tricot] se heurte à un bloc compact et bétonné de mensonges. La plus belle brochette de menteurs qu'un haut fonctionnaire puisse rencontrer. C'est simple : du haut en bas de la hiérarchie [...] tout le monde s'est donné le mot et réparti les rôles⁸² ».

78 Selon la formule de Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *op. cit.* p. 183.

79 Citations tirées de *ibid.* p. 183.

80 Propos rapportés par le journal *Le Monde* du 10 août 1985, « Dans la presse parisienne. « Clarté totale » ? ». p. 7.

81 Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAN. *op.cit.* p. 344.

82 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 209.

Au terme des quinze jours de son enquête, Tricot, qui n'a bien sûr pas pu découvrir l'impossible vérité, doit rédiger son rapport. La tâche est bien difficile pour le conseiller : au regard des éléments qu'il a en main, il ne peut que blanchir l'Elysée, disculper la DGSE et donc innocenter ses agents (les faux époux Turenge comme les membres de l'Ouvéa), tout en restant crédible et impartial. Son rapport dédouane toute la classe politique et militaire⁸³. Mais il précise également qu'il est possible que « les officiers se soient concertés pour [lui] taire une partie de la vérité⁸⁴ ». Il dira aussi à la radio qu'il « n'exclut pas avoir été berné⁸⁵ ». Si Bernard Tricot n'était peut-être pas aussi naïf que ce que l'on pensait, il n'en reste pas moins que son rapport ne pointe du doigt aucun responsable, et donc ne satisfait pas l'opinion publique.

Les médias : le fin mot de l'histoire

Analyse de l'attente médiatique du rapport Tricot

Le rapport Tricot était donc une tentative (ratée) du pouvoir politique pour reprendre l'initiative. Les médias en profitent alors pour mener leur propre enquête, plus fructueuse.

Pour s'en convaincre, il suffit de faire une analyse quantitative de l'activité médiatique⁸⁶. Elle progresse par à-coups : le 9 août, le 23 août et le 28 août sont des pics, et l'apogée a lieu le 14 septembre et dans les jours qui suivent. Les journalistes se sont perdus en conjectures, et plusieurs pistes ont été proposées. Ainsi *Le Matin* en faisait régulièrement état⁸⁷, avec la « piste anglaise » voyant les agents français manipulés ou doublés par les Anglais pour nuire à la France dans le Pacifique ; la « piste de l'Est » qui serait celle du contrôle de *Greenpeace* par Moscou pour forcer les Français à interrompre leurs essais nucléaires ; la « piste française », celle qui a fini par prévaloir ; et la « piste néo-zélandaise » comme annexe de la piste anglaise et voyant en la Nouvelle-Zélande une « perfide Albion » *bis* avec des objectifs de déstabilisation de la France dans le Forum du Pacifique Sud.

83 *Ibid.* p. 207.

84 Extrait de son rapport cité dans Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *op. cit.* p. 184. Voir aussi Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 211. Y sont par ailleurs rapportées ses déclarations sur Europe 1, TF1 et Antenne 2 du 26 août.

85 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 211.

86 Cette analyse est essentiellement fondée sur les dossiers de presse réalisés par la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) : *Le parti socialiste pendant le premier septennat de François Mitterrand – Gouvernement Fabius ; Greenpeace* ; mais surtout : *Les services spéciaux et l'espionnage en France : DST ; SDECE*, dont les tomes 5 et 6 couvrent l'affaire étudiée. Toutefois, ce dernier dossier ne comprend que très peu d'articles de *VSD* et de *L'Événement du jeudi*, et la période du 10 juillet au 9 août 1985 n'est représentée que par deux articles du *Quotidien de Paris* et de *Libération* respectivement les 23 et 24 juillet. Notons également que Florian Vadillo a aussi travaillé sur ce fonds, et a réalisé deux graphiques sur les publications dans *op. cit.*, p. 107. Néanmoins, l'axe chronologique n'est pas toujours proportionnel au temps, et l'on remarque que la périodisation ne commence que le 23 juillet et finit le 25 septembre, et subit une grande ellipse entre le 24 juillet et le 9 août.

87 Voir ses éditions du 12 et du 29 août, respectivement : M. AZOULAI. *Greenpeace : les quatre pistes.* et D. JULIEN. *De la filière anglaise à la filière soviétique.*

La Nouvelle-Zélande quant à elle, si elle salua à l'origine l'initiative gouvernementale de mettre un conseiller d'Etat aux commandes de l'enquête⁸⁸, se désillusionne rapidement. Une semaine après l'annonce, David Lange prétend savoir qui a « fait le coup », mais n'a toutefois pas encore de preuves (ce qui explique son irritation face aux allégations du *Matin* quant à sa « piste néo-zélandaise »). Cette irritation ne fait que grandir à la lecture des conclusions aberrantes du rapport Tricot : le 27 août, David Lange menace d'une « violente réaction néo-zélandaise, au moins verbale, à la publication du rapport Tricot si celui-ci disculpait totalement les services de renseignements français⁸⁹ ». Les journaux français se joignent à lui : « on ne peut plus appeler ce rapport une couverture tant elle est transparente ». Mais dès l'après-midi, la déclaration de Laurent Fabius sur le rapport apaise les relations entre les deux pays, et le lendemain le premier ministre néo-zélandais se félicite de cette « déclaration constructive » qu'il considère être proche d'excuses officielles. Mais les réticences à livrer les membres de l'*Ouvéa* (que Bernard Tricot a rencontrés) sont tout de même considérées comme « exactement le contraire de la pleine collaboration promise par le président français » selon David Lange⁹⁰.

Le premier ministre néo-zélandais n'est donc pas le seul à se défier du rapport Tricot : *Le Monde* titre « Le rapport de M. Tricot dégage la responsabilité des services français » et montre une caricature de Plantu où l'on voit Charles Hernu en treillis lire le rapport et dire « Mais alors ?!!! Je n'étais pas dans le coup ?!!! » en se grattant la tête. Les jeux de mots ne tardent pas à affluer : « On trouve tout chez Tricot », « Tricot lave plus blanc », « Un Tricot de sauvetage », « M. Fabius brode »⁹¹. La stratégie d'« intoxication » du gouvernement commence donc à se retourner contre lui. Cette situation n'est toutefois qu'éphémère puisque, n'ayant pas de preuve tangible, les médias s'essoufflent et attendent l'audience des Turenge le 4 novembre. Le pouvoir semble donc en passe de gagner son pari du gain de temps.

La « troisième équipe » : Edwy Plenel et Georges Marion closent l'affaire

Mais l'impression de calme qu'a Gilles Ménage⁹² n'est qu'illusion : le 28 août après avoir longtemps erré sur différentes pistes, Edwy Plenel, journaliste au *Monde*, se reprend et change son angle d'attaque⁹³ : il décide de s'associer de manière

88 François Mitterrand enfonce d'ailleurs le clou en écrivant à David Lange le 8 août qu'il « réproouve, et le gouvernement de la République avec [lui], l'attentat criminel commis sur [son] territoire et qu'aucune raison ne saurait excuser. »

89 D. SCHNEIDERMAN. Quelques heures avant la publication. "Je ne peux pas croire à de telles conclusions" déclare le premier ministre de Nouvelle-Zélande ». *Le Monde*, 27 août 1985.

90 Citation tirée de D. SCHNEIDERMAN. Satisfaction à Wellington. *Le Monde*, 29 août 1985. Voir également F. DECAMP. La « pénitence » de Fabius satisfait Lang. *Libération*, 29 août 1985 et C. DELSOL. Nouvelle-Zélande : David Lange tout miel. *Le Figaro*, 29 août 1985.

91 Respectivement dans *Le quotidien de Paris* et *Libération* du 27 août, et *Le canard enchaîné* et *L'Humanité* du 28 août 1985.

92 Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 500.

93 Laurent HUBERSON. *op. cit.* p. 279.

officieuse avec Georges Marion (du *Canard Enchaîné*)⁹⁴. Après avoir tâtonné puis laissé l'affaire décanter, E. Plenel a un coup de chance début septembre : « une source qui l'intrigue plus que les autres, car elle laisse entendre qu'elle connaît toute l'histoire ». C'est Pierre Verbrugghe, qu'il rencontre le 13 septembre avec Georges Marion. « Vous avez mal travaillé », dit-il avant de leur expliquer que c'est une troisième équipe qui a coulé le *Rainbow Warrior*⁹⁵. C'est à ce moment-là que l'affaire bascule : un élément exogène à l'affaire va modifier la donne journalistique, puis politique et enfin internationale.

En effet, lors de la parution de son article le 17 septembre, Edwy Plenel (comme Georges Marion) ne savait rien sur la troisième équipe : aucun nom ni même de grade, et n'avait pas pu non plus recouper l'information. Cela permet à Charles Hernu de menacer : « Au conseil des ministres, j'obtiendrai de faire une déclaration sur le perron de l'Elysée. Soit vous publiez les noms, soit je vous poursuis en diffamation⁹⁶ ! ». Mais Edwy Plenel continue de bluffer et cela fonctionne : Charles Hernu sort piteusement du conseil des ministres du 18 septembre : « C'était la curée⁹⁷. ». Il ne peut fournir aucune contre-preuve et persiste à démentir encore jusqu'au lendemain, espérant qu'Edwy Plenel cédera avant lui à la pression des demandes d'éclaircissements. Le dénouement provient finalement de *L'Express* : Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut obtiennent les initiales et les grades des agents et les publient dans leur édition du 20 septembre⁹⁸. « Le moment est venu de procéder sans délai aux changements de personnes⁹⁹ » écrit le président à son premier ministre : Charles Hernu est convoqué à Matignon à 11h30 puis annonce sa démission, et enfin, le dimanche 22 septembre, Laurent Fabius confesse la culpabilité de la DGSE.

La retombée médiatique, et la fin publique de l'affaire *Greenpeace*

Laurent Fabius tient donc les coupables, mais pour clore définitivement l'affaire, il exige des aveux. Il attribue cette tâche au nouveau ministre de la Défense Paul Quilès¹⁰⁰ (polytechnicien, et ancien ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sous Mitterrand). Quilès a ainsi pour mission de mener une nouvelle enquête sur les circonstances de l'attentat du 10 juillet auprès de la DGSE ; en d'autres termes, d'obtenir le nom des responsables et d'agir en conséquence, dans un délai de huit jours. Seulement, il va « se heurter à une institution militaire et à des services traumatisés et déterminés à ne pas porter le chapeau de la bavure du 10 juillet¹⁰¹ ». Toutefois, son enquête fut plus fructueuse que la mascarade du rapport Tricot : beaucoup d'agents finirent par dire ce qu'ils savaient, permettant à P. Quilès

94 *Ibid.* p. 281.

95 Georges MARION. *op. cit.* p. 117.

96 Françoise BERGER. *op. cit.* p. 230-231.

97 Jean GUISNEL. *Charles Henu ou la République du cœur*. p. 522.

98 Laurent HUBERSON. *op. cit.* p. 303.

99 Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAND. *op. cit.* p. 348.

100 *Ibid.* p. 350.

101 *Ibid.* p. 350.

d'en savoir plus sur les détails de l'opération. Mais il ne détenait toujours pas le nom de celui qui avait ordonné l'opération, et à l'issue de son travail, Laurent Fabius exige d'Hernu qu'il endosse publiquement la responsabilité de l'affaire¹⁰².

Le premier ministre commença par dévoiler publiquement le 22 septembre que : « Ce sont des agents de la DGSE qui ont coulé le *Rainbow Warrior*. Ils ont agi sur ordre. Cette vérité a été cachée au conseiller d'Etat Tricot [...] Mesdames et Messieurs, la vérité sur cette affaire est cruelle mais il importe, comme je m'y suis engagé, qu'elle soit clairement et totalement établie¹⁰³ ». Le lendemain, il attend les aveux de Charles Hernu, mais ce dernier refuse de faire ce cadeau au premier ministre et déclare qu'il n'a pas donné l'ordre « stupide » de couler le bateau¹⁰⁴. Le lendemain, Laurent Fabius fait une apparition télévisée dans « Parlons France » où il s'était auparavant engagé à dire la vérité sur l'affaire *Greenpeace*. Lorsqu'on lui demande qui a donné l'ordre de couler le navire, il louvoie et parle en termes de « conviction » : « Cet après-midi même [...], j'ai convoqué successivement l'amiral Lacoste et Charles Hernu, et je leur ai posé des questions. Ma conviction [...], c'est que c'est à leur niveau que se situe la responsabilité¹⁰⁵. Au niveau politique, l'affaire est ainsi close.

Mais du côté des militaires, ce n'est pas encore le cas. L'amiral Lacoste limogé, il faut lui trouver un remplaçant qui contente l'opinion publique, frustrée des déclarations du premier ministre. Le 25 septembre, le Conseil des Ministres nomme le général Imbot à la tête des services secrets. René Imbot a le profil du « baroudeur »¹⁰⁶, du militaire expérimenté. C'est un homme de poigne qui ne mâche pas ses mots ; en témoigne son allocution télévisée du 27 septembre (soit deux jours après sa nomination à la DGSE), qui fit un grand effet sur tous les Français. Le message est clair : les services secrets sont repris en main. L'opinion publique, bien que stupéfaite, constate que quelqu'un prend (enfin) ses responsabilités¹⁰⁷. De ce fait, les déclarations du général Imbot constituent l'épisode final du feuilleton : fin septembre, la tempête médiatique cesse, et l'affaire *Greenpeace* prend publiquement fin. A ce stade, il reste à gérer le sort des agents détenus outre-mer, et plus généralement le règlement de l'affaire avec la Nouvelle-Zélande.

COMMENT LE SILENCE D'UN HOMME PEUT DESTABILISER UN GOUVERNEMENT ET DETERIORER LES RELATIONS ENTRE DEUX PAYS : LA NEBULEUSE CHARLES HERNU, OU LES AFFRES DE LA PRISE DE DECISION EN TEMPS DE CRISE

102 *Ibid.* p. 351.

103 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 230.

104 Pierre FAVIER, Micher MARTIN-ROLAND. *op. cit.* p. 351.

105 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 240.

106 *Ibid.* p. 243.

107 Vidéo sur le site de l'Ina consulté le 15 octobre : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/CAB85103270/declaration-general-imbot.fr.html>.

Anatomie de la prise de décision : les relations entre Charles Hernu et l'amiral Lacoste, et leurs positions face au secret

Les relations entre la DGSE et le gouvernement, et l'origine de l'ordre de couler le navire

Le fait que les différents acteurs de l'affaire *Greenpeace* aient dû avoir recours au bluff dans leurs prises de décisions résulte nécessairement d'une ignorance de l'affaire, elle-même provenant d'une mauvaise communication des organes étatiques entre eux. Ainsi, les relations entre l'amiral Lacoste et le ministère de la Défense étaient tièdes. Bien qu'ils fissent partie du même ministère¹⁰⁸, Charles Hernu et l'amiral Lacoste se connaissaient peu : le ministre s'intéressait plus aux armées (et notamment à la gendarmerie) qu'au renseignement. Les interlocuteurs de l'amiral Lacoste à la Défense étaient ainsi le « Bureau réservé » et les états-majors militaires. La communication entre les deux hommes ne s'intensifia qu'au mois de juillet 1985, mais ils continuaient de se court-circuiter : l'amiral Lacoste voulait résoudre l'affaire en secret avec les Néo-Zélandais, tandis que Charles Hernu interceptait toutes ses tentatives de communication avec le président.

Le président lui, ne portait pas les Services dans son cœur : « quels crasseux ! » s'exclame-t-il quand il apprend que les Turenge se sont faits prendre¹⁰⁹. La communication entre la DGSE et l'Élysée passait donc principalement par le chef de l'état-major particulier de la présidence de la République (Jean Saulnier, avec qui Lacoste ne s'entendait pas¹¹⁰, puis Gilbert Forray) ou bien par le secrétaire général de l'Élysée (Jean-Louis Bianco). François Mitterrand avait pourtant des contacts réguliers et cordiaux avec l'amiral Lacoste (8 entretiens en 1984¹¹¹), mais il l'empêcha d'avoir accès à lui dès le 14 juillet 1985, l'obligeant à passer par Charles Hernu¹¹². On voit donc que les relations entre la DGSE et le gouvernement passent par très peu d'intermédiaires, et sont par conséquent sujettes aux animosités que peuvent avoir ces intermédiaires entre eux. Cela peut rapidement amener à des chemins tortueux pour faire passer les informations, voire au blocage complet.

Le labyrinthe de la prise de décision est retraceable dans les origines mêmes de l'affaire du *Rainbow Warrior*, avec le parcours de la note de l'amiral Fages : a-t-elle été vraiment lue, et si oui par qui ? Comme on l'a vu, la première impulsion vient d'une réunion entre Laurent Fabius, Charles Hernu et l'amiral Fages le 12 novembre 1984, au cours de laquelle ce dernier conseille : « Il faut anticiper ». L'obstination de

108 Le Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE, l'ancêtre de la DGSE) dépend du ministère de la Défense depuis le 19 janvier 1966.

109 Jacques ATTALI. *Verbatim*. p. 831.

110 Franz-Oliver GIERSBERT. *op. cit.* p. 470.

111 Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAND. *op. cit.* p. 335.

112 Pierre LACOSTE. *op. cit.* p. 132.

l'amiral Fages finit par payer lors de la réunion d'avril 1985¹¹³ : Charles Hernu ne s'y trompe pas lorsqu'il répond à un François Mitterrand abasourdi le 14 juillet : « Tout ça, c'est le résultat d'une expression mal traduite, de l'extension d'un mot, du mot « anticiper » une opération des antinucléaires de *Greenpeace* sur Mururoa. »¹¹⁴

Mais encore eût-il fallu que l'ordre d'« anticiper » ait été donné lors de la réunion d'avril 1985, donc que cette note ait été lue. Or, perdue dans un dossier volumineux, cette note est probablement passée inaperçue : Laurent Fabius n'a sans doute pas pris le temps de lire le dossier en entier et n'était donc pas informé *ex-ante*¹¹⁵. Mais qu'il n'ait pas été informé ne signifie pas que l'ordre n'a pas été donné. Ainsi, si l'amiral Lacoste obtient l'accord de François Mitterrand pour « continue[r] de les [les antinucléaires] empêcher », aucun « ordre formel et précis du chef de l'Etat » ne semble avoir été donné : François Mitterrand « est *au courant* d'une opération. Il l'a *acceptée*. Mais il ne l'a pas *ordonnée*. [...] C'est bien Charles Hernu qui lui [l'amiral Lacoste] a ordonné de mener à bien cette opération et [...] les modalités générales lui en avaient été précisées ¹¹⁶ ». Cependant, il existe aussi une thèse proposant un ordre « confus » provenant du ministre : c'est la thèse du « borborygme »¹¹⁷.

La position de François Mitterrand reste toutefois ambiguë, d'autant plus que l'amiral Lacoste soutient qu'il ne se serait pas « lancé dans une telle opération sans l'autorisation personnelle du président de la République. » *Le DGSE* semble donc avoir obtenu la confirmation de l'opération le 15 mai 1985, avant de la lancer¹¹⁸. Si le rôle de François Mitterrand n'est pas éclairci (sans doute en raison de sa fameuse stratégie du « cloisonnement » consistant en la distillation des informations à certains de ses collaborateurs, dans le but que personne n'ait jamais la totalité de l'histoire) celui de Charles Hernu ne l'est pas non plus. C'était le ministre de tutelle de l'amiral Lacoste, et si l'ordre venant du chef de l'Etat n'était pas clair, c'était à lui qu'il revenait de le confirmer et de le mettre à exécution.

La vie privée de plus en plus dissolue de Charles Hernu participe pour beaucoup de la fraîcheur des relations entre le ministère de la Défense et la DGSE¹¹⁹. Mais si le ministre se réfugie dans sa vie privée, c'est d'abord parce que ses amitiés politiques se flétrissent. En 1981, Charles Hernu avait composé son

113 Pour Jacques Attali (*op. cit.* p. 796), cette réunion eut lieu le 6 avril 1985 à Matignon ; Pierre Favier et Michel Martin-Roland la situent au printemps 1985 au Commissariat à l'Energie atomique en rapportant les propos de Charles Hernu, ou bien au mois d'avril 1985 mais à Matignon selon un de ses collaborateurs (*op. cit.* p. 335-336). Gilles Ménage, lui, parle d'une « réunion du comité interministériel *ad hoc* présidée par Laurent Fabius le 26 avril 1985 en présence de Charles Hernu et des principaux responsables militaires concernés » (*op. cit.* p. 446). Il est néanmoins certain qu'elle rassembla le premier ministre, le ministre de la Défense et le chef de la DGSE.

114 Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAND. *op. cit.* p. 339.

115 *Ibid.* p. 336 et Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 446.

116 Jean GUISNEL. *op. cit.* p. 514.

117 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 195.

118 « Mémoire du 8 avril 1986 de l'amiral Lacoste pour André Giraud » (alors ministre de la Défense) publié dans *Le Monde* du 10-11 juillet 2005. p. 7.

119 Sauf mention contraire, les citations de cette partie sont tirées de Jean GUISNEL. *op. cit.* p. 450-453 et p. 502-503.

cabinet ministériel de proches : François Bernard, Jean-François Dubos, François Heisbourg et François Bernard pour ne citer que les piliers. Mais dès la mi-1983 ils songent à changer de poste : « la vie dans un cabinet tel que celui-là était épuisante », et cette période est idéale pour une mutation : « il est clair que [Charles Hernu] n'est pas présidentiable, et que, si d'aventure il devenait premier ministre, il saurait aussitôt rappeler ses anciens collaborateurs dispersés. » Ainsi, nombre de ses amis politiques le quittent entre mai 1983 et janvier 1985 ; et même s'il remplace son cabinet rapidement, Charles Hernu n'est plus entouré de ses vieux compagnons.

C'est aussi Dominique Tétreau, sa quatrième femme avec qui il était marié depuis 1975, qui le quitte à la fin de l'année 1984. En effet, depuis l'automne 1984, Charles Hernu fréquente de plus en plus Martine Borg (qu'il épousera en 1988) et se transforme en « vieil adolescent qui redécouvre l'amour, remet son destin entre ses mains, s'inonde plus que jamais d'eau de toilette, rentre tôt dans ses appartements ». Or le rôle de Dominique Tétreau était inestimable non seulement sur le plan professionnel, mais encore plus sur le plan humain : elle était la seule capable de lui parler quelle que soit son humeur, et pouvait contenir ses colères.

Ainsi, alors que le cabinet civil de Charles Hernu reposait sur une très forte connivence et était l'un des meilleurs du gouvernement, le ministre se retrouve seul. Cette solitude modifie son comportement : Charles Hernu est un impulsif, et c'était ses anciens collaborateurs qui le contenaient (ou bien sa femme quand ils tombaient en disgrâce) or désormais, ces « garde-fou[s] » sont absents mais son exubérance n'a pas changé. Les seuls à qui le ministre demande leur avis sont les membres de son cabinet militaire, qui en profitent. Ainsi, selon François Mitterrand le sabotage du *Rainbow Warrior* était un « coup monté entre amiraux » : Lacoste et Fages auraient fortement suggéré cette idée, « quant à Hernu, vous le connaissez, il a dû dire : « Ah ! La bonne idée¹²⁰ ! » ». Il finit même par dépasser l'ardeur de ces derniers puisque « M. Hernu est décrit comme un va-t-en-guerre » par l'amiral Lacoste¹²¹.

Le silence de deux hommes : de la morale personnelle au blocage institutionnel

On le voit donc, l'origine de l'ordre de couler le *Rainbow Warrior* est obscure et sans aucun doute multiple, allant chercher jusqu'à la personnalité des acteurs et leur état d'esprit du moment. Cela joue également dans le secret qui fut maintenu, contre vents et marées, pendant deux mois. Et tout d'abord, avec l'idée que Charles Hernu et l'amiral Lacoste se faisaient de leurs fonctions. Fils de gendarme, Charles Hernu aime les militaires et a l'esprit de corps ; il cherche ainsi à couvrir et protéger les services secrets, l'armée et le président, et utilise pour cela les démentis et la désinformation¹²². Après l'affaire, il le répète encore à Pierre Favier et Michel

120 Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAND. *op. cit.* p. 340.

121 Franz-Olivier GIESBERT. *op. cit.* p. 481.

122 *Ibid.* p. 471.

Martin-Roland : « Je ne suis pas coupable et jusqu'au bout, j'ai défendu l'Armée française. »¹²³

Cette obstination à sauver les siens est aussi celle de l'amiral Lacoste qui, mis au pied du mur, « refuse de répondre à quelque question que ce soit. Il va sombrer, mais avec panache¹²⁴ ». Cela va jusqu'à la désobéissance : à trois reprises il refuse de répondre au premier ministre qui lui demande de faire la lumière sur son rôle¹²⁵ et écrit : « En raison des responsabilités qui m'ont été confiées au regard de la sécurité de mon pays, de la pérennité des services de renseignement français, et de l'obligation morale absolue dans laquelle je me trouve de défendre l'honneur et la sécurité de mon service et de mes subordonnés, j'estime que le devoir m'impose de ne pas répondre à ces questions¹²⁶. ». Cette droiture morale de Charles Hernu et de Pierre Lacoste est aussi celle qui a déclenché un blocage institutionnel : Gilles Ménage remarque leurs positions, fussent-elles fondées sur des principes défendables, sont contre-productives¹²⁷.

C'est en effet ce qu'il se passe : la paralysie persiste et se transforme en un cercle vicieux à cause de la peur de la vérité et du « paraître » politique. Dès le départ on sent des blocages dans les relations entre ces hommes : Charles Hernu a peur de Laurent Fabius et de François Mitterrand, et le fait qu'il mente au président montre que, malgré toute l'estime qu'il a pour lui, il a peur et se sent en danger¹²⁸. D'ailleurs le déclic vient probablement de sa rencontre avec Laurent Fabius, le 16 juillet, quand ce dernier menace de ne pas le couvrir si jamais c'est vraiment la DGSE qui est responsable de l'attentat : « plusieurs intimes de Fabius estiment que si le premier ministre n'avait pas adopté d'emblée un ton aussi sévère, le ministre de la Défense ne se serait peut-être pas enferré dans le mensonge¹²⁹. ». Parallèlement, l'amiral Lacoste, loyal, moral et qui dit ce qu'il pense¹³⁰, a probablement effrayé les politiques. Si le président et le premier ministre ont coupé les ponts avec lui quand l'affaire a éclaté, c'est sans doute par peur qu'il ne révèle toute l'affaire : « le simple bon sens démontre que, pour avoir des informations, il suffisait de [le] convoquer ». Il a donc été « contraint, à [son] corps défendant, de suivre [son] ministre dans la thèse de la dénégation¹³¹ ».

Le pouvoir s'est donc retrouvé englué dans ses démentis et ses précisions, et s'est bloqué toute issue. Ainsi lorsque la Nouvelle-Zélande envoie ses policiers à Paris, le pouvoir politique ne peut que les accueillir amicalement parce qu'il a voulu

123 Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAND. *op. cit.* p. 357.

124 Jean GUISEL. *op. cit.* p. 523.

125 Lorsque les journaux dévoilent l'affaire, Laurent Fabius demande aux généraux Lacaze et Saulnier et à l'amiral Lacoste « s'ils ont donné des instructions ou reçu une information relative à la préparation de l'attentat contre le *Rainbow Warrior* ». Cité dans Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAND. *op. cit.* p. 347.

126 Pierre LACOSTE. *op. cit.* p. 154.

127 Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 486-487.

128 Jean GUISEL. *op. cit.* p. 517-518.

129 Pierre FAVIER, Michel MARTIN-ROLAND. *op. cit.* p. 340.

130 Franz-Oliver GIESBERT. *op. cit.* p. 469.

131 Pierre LACOSTE. *op. cit.* p. 150.

mentir et se plier au droit international¹³². Mais cette impasse est aussi due à la nature même du « système Mitterrand », fondé sur la « relation exclusive et bilatérale » et sur « des relations interministérielles cloisonnées et donc complexes », menant à la « schizophrénie politique »¹³³. Par exemple, conscient de ce système « en gruyère », Gilles Ménage écrit à François Mitterrand le 16 août qu'il serait sage de repousser la remise du rapport Tricot afin de vérifier ce qu'il y dit car « il serait très fâcheux que des contradictions apparaissent ultérieurement, puisqu'elles seraient de nature à entamer la crédibilité de l'enquête décidée par le gouvernement¹³⁴ ». L'on se retrouve donc dans une situation aberrante où le gouvernement se ment à lui-même et où, lorsqu'il lance une enquête d'Etat, doit calculer la probabilité des mensonges ! Dès lors, comment se sortir de cette situation inextricable ? Gilles Ménage assure qu'aucune « stratégie du mensonge » n'était décidée, et qu'en réalité tous les acteurs étaient autant dans l'ignorance et ne cherchaient même plus à en sortir. Aussi selon lui, ce n'était qu'en confrontant directement ces acteurs, et notamment la DGSE, et en les obligeant à tout dire qu'une « stratégie de contre-attaque » eût pu être établie¹³⁵.

Mais c'était faire un vœu pieux, et les entrelacs de la vérité et du mensonge finirent par tellement s'enchevêtrer que la seule solution devint l'explosion, au moyen de fusibles politiques. Aussi, dès le 5 août 1985 Gilles Ménage écrit une note à François Mitterrand où il envisage de « mettre en cause les responsabilités de la DGSE », ce qui « limiterait peut-être les attaques au niveau politique »¹³⁶. La démission de l'amiral Lacoste est donc envisagée très tôt. Cependant, si le fait de mandater Bernard Tricot pour faire une enquête apparaît comme un « contre-feu astucieux », *Le Monde* propose un autre fusible dès le week-end du 17-18 août : « M. Hernu, un "fusible" menacé ». Et toute la presse fait cette analyse : « le pouvoir ne peut échapper aux retombées politiques du fiasco de "nos agents" en Nouvelle-Zélande » ; « s'il s'avère qu'il [Charles Hernu] a été incapable de « tenir » son ministère, il faudra bien en tirer des conclusions »¹³⁷. Ainsi, la presse semble demander des têtes : c'est elle qui fait l'affaire et c'est elle qui veut en organiser la catharsis. Or à partir de ce moment, Charles Hernu et l'amiral Lacoste sont liés : si l'un tombe, il entraînera l'autre dans sa chute.

C'est pourquoi lorsque le mensonge gonfle et prend des proportions commençant à dépasser les fusibles Lacoste et Hernu, on prend peur que le président n'en devienne également un. Edwy Plenel raconte à Laurent Huberson que son informateur « avait compris que le sabotage du *Rainbow Warrior* le [François Mitterrand] mettait en péril. »¹³⁸ Serge July poursuit : « la « source » qui alimente Le

132 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 188.

133 Citations tirées de *ibid.* p. 186, de Franz-Oliver GIESBERT. *op. cit.* p. 467, et de Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *op. cit.* p. 188.

134 Gilles MENAGE. *op. cit.* p. 471.

135 *Ibid.* p. 491 puis p. 499.

136 *Ibid.* p. 459.

137 Dans la presse parisienne. Qui portera le chapeau ? *Le Monde*. 18-19 août 1985.

138 Laurent HUBERSON. *op. cit.* p. 288.

Monde a voulu forcer la main à l'homme qui, à la tête de l'État, défend bec et ongles son ami, le ministre de la Défense. Une « gorge profonde » qui a un sens aigu de la survie du président, qui, malgré lui, a pris sa défense par ce jeu d'ombre et de lumière parfaitement maîtrisé »¹³⁹. En somme, alors que François Mitterrand se refuse à sacrifier son ami Charles Hernu, Pierre Verbrugghe sent que l'amiral Lacoste ne suffira pas à la catharsis et se résout à une fuite maîtrisée pour faire chuter également Charles Hernu avant qu'il n'entraîne le président avec lui lors des élections législatives de mars 1986.

Du secret à la publicité : l'opinion publique internationale existe-t-elle ?

Le voile levé sur la dimension du secret de l'affaire *Greenpeace*, que deviennent ses principaux protagonistes lorsqu'elle est révélée ?

La renaissance de Charles Hernu

En ce qui concerne Charles Hernu, démissionnaire, sa cote de popularité dans tout le pays n'a cessé d'augmenter après sa démission. En effet, une étrange inversion des rôles se produit concernant Laurent Fabius et Charles Hernu : le premier ministre écope de l'image du premier de la classe qui trahit ses collègues, alors que l'un des principaux responsables de l'attentat d'Auckland bénéficie des largesses de l'opinion. Il devient en quelques sortes le martyr du pays, le « bon Samaritain de l'armée française¹⁴⁰ ». Salué dans la rue, il arrive triomphant à Villeurbanne où son bureau de la mairie l'attend, rempli de lettres et de messages de soutien. La frénésie est à son comble lors de meetings politiques comme au congrès du parti socialiste à Toulouse en octobre 1985 : il est ovationné par tous ses collègues avec un enthousiasme sans égal, « salué comme une star »¹⁴¹. Jean Guisnel relate que ces succès lui montent à la tête, si bien qu'il continue à endosser le rôle de ministre de la Défense à plusieurs reprises depuis Villeurbanne¹⁴². Lors des élections législatives de 1986, il est élu député du Rhône, avec quatre autres hommes présents sur sa liste.

Hernu monte aussi dans l'estime du président de la République : en effet, Mitterrand regrette beaucoup le départ de son ami. Il le lui fait savoir dans une lettre publique au moment de sa démission (« au moment où vous demandez à quitter vos fonctions, je tiens à vous exprimer ma peine, mes regrets et ma gratitude¹⁴³ »), mais aussi à plusieurs reprises dans des dialogues privés¹⁴⁴. Franz-

139 Serge JULY. *Les années Mitterrand : histoire baroque d'une normalisation inachevée*. Paris : Grasset, 1986. p. 242, cité dans Floran VADILLO. *op. cit.* p. 117, note 49.

140 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 301.

141 *Ibid. loc. cit.*

142 Jean GUISNEL. *op. cit.* p. 531.

143 Franz-Oliver GIESBERT. *op. cit.* p. 478.

144 *Ibid.* p. 479.

Olivier Giesbert, raconte également une anecdote intéressante sur les rapports entre Mitterrand et Hernu, et sur l'affaire du *Rainbow Warrior*. Le président aurait tenu à Hernu quelques temps après l'affaire les propos suivants : « Charles, c'est incroyable, mais plus ça va plus je constate que l'opinion publique est avec vous. Pendant mes voyages en province, quand je serre la main des gens, ils me disent « On espère bien que c'est Hernu qui a coulé le bateau ». C'est bien la preuve que toute cette affaire aurait pu être gérée autrement »¹⁴⁵. Et les sondages vont dans le sens de François Mitterrand : ils grimpent et se stabilisent, si bien qu'Hernu évoque même de se présenter aux élections présidentielles de 1988¹⁴⁶.

Les « pestiférés » de l'affaire Greenpeace

Pour ce qui est des militaires impliqués dans l'affaire, la situation est quelque peu différente : si l'amiral Lacoste réussit à partir en conservant un peu de dignité, ce sera plus compliqué pour les agents infiltrés en Nouvelle-Zélande. Le limogeage de Pierre Lacoste s'est effectivement déroulé sans encombre puisque le directeur de la DGSE réussit à imposer des conditions à son départ. Il accepte de partager la responsabilité de l'attentat d'Auckland avec Hernu, si la DGSE ne fait pas l'objet d'un grand remaniement (si ses agents ne sont pas licenciés). Il s'engage aussi à taire le nom des responsables politiques de l'affaire et à rester discret sur les manœuvres engagées suite à l'arrestation d'Alain Mafart et Dominique Prieur¹⁴⁷. Son départ, jugé discret et honorable, est salué par le président Mitterrand mais aussi par l'opposition politique de l'époque. Dès juin 1986, P. Lacoste est nommé président de la fondation des études militaires¹⁴⁸. A la « Piscine », on respecte la volonté de l'ancien directeur de la DGSE et on maintient les militaires concernés en place, comme par exemple le colonel Lesquer. Certains se « font oublier » en France, ou dans d'autres parties du monde, mais conservent leur statut¹⁴⁹.

La situation reste cependant plus difficile à gérer pour les agents infiltrés à Auckland et dont l'identité a été révélée aux médias. Prenons tout d'abord le cas des « faux époux Turenge » : Alain Mafart et Dominique Prieur, après leur procès et leur « court » exil sur l'atoll d'Hao, sont rentrés en France et n'ont pas été dénigrés par les institutions politiques et militaires. A. Mafart sera promu colonel en 1993, D. Prieur obtiendra le grade de commandant, et tous deux seront nommés dans l'ordre national du mérite¹⁵⁰. Cependant, leur carrière dans les services secrets est fortement compromise après le fiasco d'Auckland : Prieur confie qu'elle « aurai[t] d'ailleurs difficilement pu y rester après ce qui [lui] était arrivé. [Elle] était un peu trop connue... »¹⁵¹ Les deux agents se reconvertissent donc (Dominique Prieur

145 *Ibid. loc. cit.*

146 Jean GUISNEL. *op. cit.* p. 535.

147 Jacques DEROGY, Jean-Marie PONTAUT. *op. cit.* p. 303.

148 *Ibid. loc. cit.*

149 *Ibid. loc. cit.*

150 Dominique PRIEUR. *op. cit.* p. 242.

151 *Ibid.* p. 241.

chez les pompiers de Paris et Alain Mafart dans la photographie animalière) ; mais leurs actions, même après le scandale du *Rainbow Warrior*, continuent d'être dénigrées par l'opinion publique. Ainsi, lorsque Dominique Prieur est nommée directrice des ressources humaines chez les pompiers de Paris, *Le Figaro* titre « Une saboteuse du *Rainbow Warrior* chez les pompiers »¹⁵². Pire, elle est décrite par un des agents de l'opération qui publie ses mémoires en 2007 et la met en cause directement dans l'échec de la mission : le docteur Maniguet¹⁵³. Un autre agent cause la polémique dans les années 2000 : il s'agit du lieutenant-colonel Louis-Pierre Dillais, responsable de l'opération *Satanic*, et membre de l'équipe d'A. Mafart et D. Prieur. Exilé aux Etats-Unis, il aurait assuré sa reconversion dans la vente d'armes au gouvernement américain ; une activité qui scandalise les médias américains. En 2007, un article du *Huffington Post* titre « *Why is U.S. Gov. Buying Guns from a Terrorist?* »¹⁵⁴ ; en 2011, le *Harper's Magazine* écrit aussi un article sur ce sujet, « *Alleged Plotter in Rainbow Warrior Bombing Selling Weapons to U.S. Government: Deportation Sought by Greenpeace* »¹⁵⁵. Tous deux retranscrivent son rôle dans l'attentat d'Auckland et révèlent son implication dans la vente d'armes, d'abord à l'Arabie Saoudite, puis aux Etats-Unis. Et tous deux déplorent qu'il n'ait pas été arrêté et que les démarches de *Greenpeace U.S.* pour l'expulsion de L.-P. Dillais restent vaines.

Enfin, un autre agent de l'opération est mis en cause *a posteriori*, mais son cas diffère des précédents car il a des implications politiques : il s'agit de Gérard Royal (un des frères de Ségolène Royal). Royal faisait partie de la troisième équipe, celle des nageurs de combat chargés de poser les deux bombes sous le navire, mais sa fonction précise reste encore floue à ce jour. S'il échappa à la tourmente médiatique des années 1980 et si sa reconversion dans l'intelligence économique fut une réussite, son rôle dans l'affaire *Greenpeace* revient sur le devant de la scène en 2006. En effet, au lendemain de l'officialisation de la candidature de Ségolène Royal aux élections présidentielles de 2007, *Le Parisien* publie un article dans lequel un autre frère de la candidate (Antoine Royal), relate que Gérard Royal se serait vanté d'avoir lui-même posé les bombes sous le *Rainbow Warrior*¹⁵⁶. Si l'information est relayée par d'autres journaux comme *L'Express*¹⁵⁷, les médias semblent plutôt dénoncer une manœuvre politique (l'utilisation de l'affaire contre Ségolène Royal). Les hommes politiques de gauche tiennent également ce discours ; Laurent Fabius parle de « politique nauséabonde » et Dominique Strauss-Kahn trouve ces révélations « malvenues » à ce stade de la campagne de Madame Royal¹⁵⁸.

152 S. LAURENT. Une saboteuse du *Rainbow Warrior* chez les pompiers. *Le Figaro*, 31 décembre 2008.

153 Voir notamment le chapitre « De trop grandes erreurs pour une trop grande affaire » dans Xavier MANIGUET. *French Bomber. Enfin la vérité sur le Rainbow Warrior*. p. 195-203.

154 C. CRAY. *Why is U.S. Gov. Buying Guns from a Terrorist?* *The Huffington Post*, 8 mai 2007.

155 K. SILVERSTEIN. *Alleged Plotter in Rainbow Warrior Bombing Selling Weapons to U.S. Government: Deportation Sought by Greenpeace*. *Harper's Magazine*, mai 2007.

156 T. BOUTRY. Le frère de Ségolène Royal relance l'affaire du « Rainbow Warrior ». *Le Parisien*, 2 octobre 2006.

157 Royal, son frère et le Rainbow Warrior. *L'Express*, 2 octobre 2006.

158 *Ibid.*

Un événement majeur de l'Histoire néo-zélandaise

Côté néo-zélandais, quels sont les enjeux de l'affaire du *Rainbow Warrior*? Quelle place occupe le scandale dans l'histoire du pays et dans le développement de *Greenpeace*? L'affaire témoigne d'abord du degré d'engagement de la Nouvelle-Zélande en matière d'antinucléaire¹⁵⁹. Son soutien aux organisations pacifistes et écologistes a pris le pas sur des considérations de diplomatie classique et a permis à Wellington d'afficher sa volonté d'indépendance dans sa politique antinucléaire. La France n'est pas la seule à faire les frais de cette politique (la position de Wellington ne se limite pas à une « croisade anti-français ») puisque quelques mois plus tôt, une autre crise avait éclaté concernant le nucléaire et mettant directement en cause les Etats-Unis. En effet, lorsque David Lange avait déclaré en 1985 qu'aucun navire transportant du nucléaire ne pénétrerait les eaux territoriales néo-zélandaises, les Etats-Unis n'avaient pas voulu jouer la transparence. Devant le refus américain de dévoiler la nature du matériel chargé sur leurs bateaux (et notamment sur le destroyer *Buchanan*), la Nouvelle-Zélande avait pris la décision d'interdire l'entrée desdits bateaux dans ses ports. Cependant, dans l'affaire *Greenpeace*, la détermination de Wellington n'aura pas suffi face aux pressions économiques exercées par la France.

Mais la Nouvelle-Zélande refuse d'enterrer le souvenir de l'attentat d'Auckland, un « acte criminel majeur » selon David Lange¹⁶⁰, et veut l'ériger en symbole de son histoire. C'est pour cela que depuis plusieurs décennies, Wellington s'est lancé dans une bataille juridique pour obtenir la diffusion publique du procès d'Alain Mafart et de Dominique Prieur¹⁶¹. Les deux agents avaient en effet été filmés durant le procès, à l'encontre leur volonté (environ 150 journalistes étaient présents), mais avaient réussi à empêcher la diffusion des images (notamment celles où on les voit plaider la culpabilité d'homicide) en invoquant le droit à la vie privée. À quatre reprises (en 1986, 1987, 1988 et 2000), la justice néo-zélandaise a tranché en leur faveur. Mais en 2006, la chaîne *Television New Zealand* relance l'affaire et la Cour d'Appel autorise la diffusion du procès sur ladite chaîne¹⁶². Les arguments invoqués côté néo-zélandais étaient les suivants : a) le public néo-zélandais a le droit de savoir, et b) les agents eux-mêmes ont donné les détails du procès dans leur autobiographie respective, donc l'argument sur la vie privée qu'ils invoquent ne tient plus. Ainsi, avec la diffusion du procès des faux époux Turenge, la Nouvelle-Zélande semble tenir sa revanche et faire triompher la publicité de la vérité sur la vie privée.

159 Ce paragraphe est largement fondé sur la thèse de doctorat de Nathalie MRGUDOVIC. *op. cit.* p. 166-169.

160 Déclaration de David Lange à la BBC du 11 juillet 1985, cité dans Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *op. cit.* p. 190.

161 Ce paragraphe est essentiellement fondé sur l'article de David ROBIE. *The Rainbow Warrior bombers, the medias and the judiciary.* p. 49-62.

162 Les premières images furent diffusées le 7 août 2006.

Enfin, notre récit serait incomplet si nous n'évoquions pas les répercussions de l'affaire du *Rainbow Warrior* sur le premier protagoniste concerné : l'organisation *Greenpeace*. Selon les termes de Sophie Merveilleux du Vignaux : « pour l'organisation écologiste, cette affaire apparaît vite comme une bénédiction médiatique qu'il convient d'exploiter »¹⁶³. De son point de vue, l'association aurait « profité » de l'affaire pour en faire un gros coup de publicité, se posant en victime persécutée. *Greenpeace* aurait ainsi bénéficié d'une augmentation fulgurante d'inscriptions et de dons après la mort de Fernando Pereira, et grâce au scandale qui s'en est suivi¹⁶⁴. L'auteure va encore plus loin en comparant *Greenpeace* à une multinationale puissante, capable de gros coups médiatiques puisque « tout y est toujours savamment calculé ; le hasard ne semble pas avoir sa place dans les stratégies de *Greenpeace* »¹⁶⁵. Sans rejoindre les propos de l'auteure, il est indéniable que l'organisation a réussi son autopromotion avec l'affaire du *Rainbow Warrior*. Symboliquement, elle organise régulièrement des événements pour les « anniversaires » de l'attentat d'Auckland. De plus, elle a baptisé ses navires amiraux suivants « *Rainbow Warrior II* » et « *Rainbow Warrior III* » (dont on peut voir les images sur le site officiel de *Greenpeace*¹⁶⁶). En 2011, l'« esprit » du *Rainbow Warrior* est toujours présent dans les campagnes de *Greenpeace* ; en témoigne cette phrase tirée du site officiel de l'association : « *In 2011 the new Rainbow Warrior, the world's first purpose-built environmental campaigning ship, readied herself to carry on the original Rainbow Warrior's spirit. It's a spirit that will always live on* »¹⁶⁷. *Greenpeace* a en outre élargi son champ et ses possibilités d'action au fil des années, et est dorénavant impliquée dans la lutte contre le réchauffement climatique, le combat pour la protection des forêts et des mers, et la promotion du développement durable.

En somme, dans l'affaire *Greenpeace*, le secret fut multi-scalaire.

- Echelle internationale avant tout, qui est celle généralement retenue pour résumer l'affaire : la DGSE se sentait menacée par la campagne de *Greenpeace* contre ses essais nucléaires sur l'atoll de Moruroa, et a décidé de couler son bateau amiral, le *Rainbow Warrior*. On peut le traduire ainsi : la France commet un acte de terrorisme sur le territoire d'un Etat ami contre une organisation internationale. Mais le rôle d'une autre organisation internationale est, lui, moins connu : l'ONU, à travers son secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar, qui a servi de médiateur entre la France et la Nouvelle-Zélande.

163 Sophie MERVEILLEUX DU VIGNAUX. *op. cit.* p. 211.

164 *Ibid.* p. 213.

165 *Ibid. loc. cit.*

166 Citation tirée du site internet de *Greenpeace* (« New Rainbow Warrior, Meet the Ship », sur www.greenpeace.org, consulté le 15 octobre 2011).

167 *Ibid.*

- Une deuxième échelle du secret est l'échelle institutionnelle : la DGSE dépend du ministère de la Défense, et ce sont ces deux institutions qui ont fait corps ensemble pour protéger le secret. Ces institutions étaient opposées avant tout au gouvernement néo-zélandais, dont David Lange était le chef. Mais on voit également d'autres institutions qui tentent de se mesurer aux institutions respectives de la France et de la Nouvelle-Zélande, pour protéger ou lever le secret. Citons par exemple la police judiciaire française, opposée dans un premier temps à la police néo-zélandaise, mais aussi les médias français réfutant les conclusions du rapport Tricot (la version gouvernementale de l'affaire) et proposant des pistes d'explication, dont notamment celle du président comme instigateur de l'attentat (le président étant la seule institution qui puisse permettre une telle action des services spéciaux, comme le répète l'amiral Lacoste dans son rapport de 1986 et dans ses mémoires).
- L'échelle individuelle du secret enfin, dans sa dimension psychologique (avec les protagonistes principaux que sont Charles Hernu et l'amiral Lacoste, dans le blocage institutionnel pour la protection du secret). Mais aussi du point de vue intra-institutionnel avec les rapports des différents acteurs entre eux (le « système Mitterrand », les relations entre les membres DGSE et le gouvernement etc.), ce qui permet d'élucider les recoins par lesquels le secret (et la vérité) doivent passer avant d'arriver à l'ombre ou à la lumière.

Secret multi-scalaire avec des causes multi-scalaires, mais également des conséquences multi-scalaires. Pour aller dans un ordre croissant d'échelle, on pourrait énumérer ainsi : la mort de Fernando Pereira ; la détention des deux agents de la DGSE pendant trois ans ; la démission de Charles Hernu et le limogeage de Pierre Lacoste ; et enfin la détérioration des relations entre la France et la Nouvelle-Zélande, et l'affaiblissement de la place de la France dans le Pacifique sud.

On le voit donc, la révélation du secret a eu des conséquences d'autant plus importantes qu'il fut maintenu longtemps. Ainsi, alors que l'amiral Lacoste aurait initialement pu suffire comme « fusible », l'obstination de Charles Hernu à nier l'implication de la DGSE a fait grandir la bulle du secret. Cette bulle a fini par envelopper des personnalités qui n'y avaient probablement aucune implication au départ, comme Laurent Fabius. Et ce n'est que par le sens politique de certains hommes, à savoir Pierre Verbrugghe et Edwy Plenel, que cette bulle finit par éclater. Cela ne consiste pas à dire que leur sens politique serait plus « moral » et opposable à celui de Charles Hernu, ou à celui de l'amiral Lacoste ; la différence se situerait plutôt du côté de l'opposition entre morale publique et raison d'Etat. Si le *Rainbow Warrior* a pu apparaître comme une menace pour la France, la décision de le couler relève de la raison d'Etat et non de la morale. Agir à l'encontre de la campagne de *Greenpeace* était légitime mais le plan d'action choisi et ses résultats (un homicide) ne l'étaient pas. Emerge donc ici l'idée que l'affaire *Greenpeace*, et

probablement toute affaire traitant du secret dans les relations internationales, peut être analysée jusqu'à la personnalité même de ses acteurs-clés et à leur état d'esprit du moment, lorsque la raison d'Etat (plus que la morale publique) sert à justifier le choix d'un plan d'action (en l'occurrence, le troisième plan, la solution drastique). C'est ce hiatus qui justifie également le secret.

Par ailleurs, dans cette affaire, c'est l'éclatement de ce hiatus qui permet à *Greenpeace* de rebondir en brocardant l'action de la France comme fondamentalement immorale, et en se posant ainsi comme défenseuse d'une morale à laquelle l'opinion internationale ne pouvait que se conformer. C'est également en naviguant sur la frontière entre raison d'Etat et morale publique que François Mitterrand, grâce à une stratégie médiatique habile et grâce à l'intervention de Pierre Verbrugghe, put sortir sauf¹⁶⁸ de cette affaire (alors que sa responsabilité est certaine, étant donné la nécessité de son accord pour le lancement de l'opération). Dès lors, peut-être peut-on continuer l'analyse en termes de division du pouvoir : le « quatrième pouvoir » prendrait ici le dessus sur le « pouvoir exécutif » (puisque même si ce dernier peut le manipuler, le « quatrième pouvoir » décide du *pollice verso*), ce qui appelle sans aucun doute à repenser et à redéfinir les rapports entre société civile, médiatisation et pouvoir dans la sphère des services secrets.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ATTALI, Jacques. *Verbatim*. Tome 1. Paris : Fayard, 1993. 957 p.
- BERGER, Françoise. *Journaux intimes : les aventures tragi-comiques de la presse sous François Mitterrand*. Paris : Laffont, 1992. 438 p.
- DEROGY, Jacques, PONTAUT, Jean-Marie. *Enquête sur trois secrets d'Etat*. Paris : R. Laffont, 1986. 361 p.
- DYSON, John. *Sink the Rainbow : an inquiry into the « Greenpeace affair »*. London : Gollancz, 1986. 192 p.
- FALIGOT, Roger, KAUFFER, Rémi, *Histoire mondiale du renseignement tome 2 : Les maîtres espions : de la guerre froide à nos jours*. Paris : Laffont, 1994. 563 p.
- FAVIER, Pierre, MARTIN-ROLAND, Michel. *La décennie Mitterrand, tome 2 : Les épreuves 1984-1988*. Paris : Seuil, 1995. 962 p.
- GIESBERT, Franz-Olivier. *François Mitterrand : une vie*. Paris : Seuil, 1993. 762 p.
- GUISNEL, Jean. *Charles Hernu ou la République au cœur*. Paris : Fayard, 1993. 567 p.

¹⁶⁸ Ainsi, cette affaire ne sera pas violemment utilisée politiquement contre lui lors de la campagne électorale de 1988, puisque Jacques Chirac choisit de s'abstenir de la mentionner lors même du débat qui les voit s'affronter le 28 avril 1988.

- HUBERSON, Laurent. *Enquête sur Edny Plenel : de la légende noire du complot trotskyste au chevalier blanc de l'investigation*. Paris : le Cherche Midi, 2008. 498 p.
- LACOSTE, Pierre. *Un amiral au secret*. Paris : Flammarion, 1997. 220 p.
- LECOMTE, Claude. *Coulez le Rainbow Warrior*. Paris : Ed. Sociales, 1985. 169 p.
- MAFART, Alain. *Carnets secrets d'un nageur de combat : du Rainbow Warrior aux glaces de l'Arctique*. Paris : Albin Michel, 1999. 254 p.
- MANIGUET, Xavier. *French bomber : enfin la vérité sur le Rainbow Warrior*. Paris : Michalon, 2007. 228 p.
- MARION, Georges. *Profession « fouille merde » : un journaliste dans les coulisses des affaires*. Paris : Seuil, 2008. 210 p.
- MÉNAGE, Gilles. *L'œil du pouvoir : les affaires de l'Etat 1981-1986*. Paris : Fayard, 1999. 876 p.
- MERVEILLEUX DU VIGNAUX, Sophie. *Désinformation et services spéciaux*, Monaco : Rocher, 2007. 241 p.
- MRGUDOVIC, Nathalie. *La France dans le Pacifique Sud, 1966-2006, Enjeux et mutations*. Doctorat : Science Politique : Bordeaux : Université Montesquieu Bordeaux IV : 2006. 432 p.
- PORCH, Douglas. *Histoire des services secrets français*. Paris : Albin Michel, 1997. 341 p.
- PRIEUR, Dominique. *Agent secrète*. Paris : Fayard, 1995. 247 p.
- SUNDAY TIMES. *Rainbow Warrior : the French attempt to sink Greenpeace*. London : Arrow Books, 1986. 302 p.

Articles

- CHARPENTIER, Jean. L'affaire du Rainbow Warrior : la sentence arbitrale du 30 avril 1990 (Nouvelle-Zélande c. France). *Annuaire français de droit international*, 1990, volume 36, p. 395-407.
- ROBIE, David. The Rainbow Warrior bombers, the media and the judiciary. *Australian Journalism Review*, 2007, volume 29 numéro 2, p. 49-62.
- VADILLO, Floran. Comment la troisième équipe de la DGSE a-t-elle pu faire couler... autant d'encre ? Le dénouement de l'affaire du Rainbow Warrior entre "fuites" et journalisme "d'investigation". *Le Temps des médias*, 2011, n°16, p. 100-117.
- VADILLO, Floran. Personnalisation et pratiques du pouvoir dans le monde du renseignement et de la sécurité : une réaction à la marginalisation du premier ministre dans les questions de sécurité : Michel Rocard et la primoministériation du renseignement. *Revue administrative*, 2009, p. 309-315.

Archives

- Dossiers de presse réalisés par la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) :
- *Le parti socialiste pendant le premier septennat de François Mitterrand – Gouvernement Fabius ; Greenpeace*.
- *Les services spéciaux et l'espionnage en France : DST ; SDECE*, tomes 5 et 6.

Sites internet

- www.diplomatie.gouv.fr ; www.greenpeace.org
- www.ina.org ; www.moruroa.org

Les ANNEXES de cet article sont consultables sur le site de *Perspectives Internationales*, à l'adresse suivante : <http://perspectivesinternationales.com/autres-ressources/>